

OMPI



WO/CF/19/1
ORIGINAL : anglais
DATE : 18 juin 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

CONFÉRENCE DE L'OMPI

**Dix-neuvième session (15^e session ordinaire)
Genève, 24 septembre – 3 octobre 2001**

COMITÉ PERMANENT DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT EN
RAPPORT AVEC LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Document établi par le Secrétariat

1. La deuxième session du Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle (ci-après dénommé "PCIPD"), convoquée par le Directeur général, a eu lieu du 5 au 8 février 2001, à Genève. Le PCIPD a adopté le rapport (document PCIPD/2/9), qui est joint en annexe.

2. *La Conférence de l'OMPI est invitée à prendre note des informations contenues dans l'annexe et à formuler des observations.*

[L'annexe suit]

RAPPORT

(Document de l'OMPI PCIPD/2/9)

1. Sur convocation du directeur général, le Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle (ci-après dénommé "comité") a tenu sa deuxième session au Centre international de conférences, à Genève, du 5 au 8 février 2001.

2. Les États membres de l'OMPI ci-après étaient représentés à la réunion : Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Cap-Vert, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen, Zambie (84).

3. Djibouti était représenté à la réunion par des observateurs.

4. Les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs : Commission européenne (CE), Confédération des industries indiennes (CII), Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA), Fédération internationale des musiciens (FIM), Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), International Poetry for Peace Association (IPPA), Ligue des États arabes (LEA), Office européen des brevets (OEB), Organisation de l'Unité africaine (OUA), Organisation des Nations Unies (ONU), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation internationale de normalisation (ISO), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), Union internationale des éditeurs (UIE) (16).

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

5. La réunion a été ouverte par le vice-directeur général de l'OMPI, M. Roberto Castelo, au nom du directeur général.

Point 2 de l'ordre du jour : élection des membres du bureau

6. Le comité a élu M. Germán Alberto Voss (Argentine) président et Mme Irina Egorova (Biélorus) et M. Henry Olsson (Suède) vice-présidents. Mme Carlotta Graffigna, directrice-conseillère, et M. James Quashie-Idun, directeur du Département de la coopération pour le développement (droit de la propriété intellectuelle) à l'OMPI, ont assuré le secrétariat de la session.

Point 3 de l'ordre du jour : adoption du projet d'ordre du jour

7. Le projet d'ordre du jour figurant dans le document PCIPD/2/1 Rev. a été adopté.

Point 4 de l'ordre du jour : activités de coopération pour le développement en Afrique, dans les États arabes, dans la région Asie et Pacifique et dans la région Amérique latine et Caraïbes : faits marquants survenus depuis la dernière session du comité permanent

8. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par M. Geoffrey Onyeama, directeur du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Afrique, M. Sherif Saadallah, directeur du Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes, M. Narendra Sabharwal, directeur du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Asie et le Pacifique, M. Ernesto Rubio, directeur du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes, et M. James Quashie-Idun, qui ont présenté des exposés relatifs aux activités menées.

9. La délégation de l'Espagne s'est déclarée satisfaite de l'excellente coopération entre l'OMPI et son pays dans la région Amérique latine et Caraïbes. Elle a souligné le rôle actif joué par l'Espagne en matière de coopération dans le domaine de la propriété industrielle, que ce soit au niveau bilatéral ou en collaboration avec l'OMPI et d'autres organisations internationales telles que l'OEB ou l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI). Au nom de la communauté ibéro-américaine, la délégation a présenté le programme de coopération ibéro-américaine dans le domaine des recherches internationales (CIBIT), un programme de coopération novateur qui engendrera des avantages importants et une valeur ajoutée élevée au bénéfice de tous les États et offices concernés. La déclaration finale du Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, qui s'est tenu à La Havane en novembre 1999, a rappelé l'approbation d'une initiative de coopération dans le domaine de la recherche internationale en matière de brevets, avec l'appui du Secrétariat de la coopération ibéro-américaine, organe international avec lequel l'OMPI a conclu un accord de coopération en novembre 2000. La délégation de l'Espagne a précisé que ce programme de coopération s'inscrit dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Elle a rappelé que, depuis 1993, l'office espagnol assume les fonctions d'administration chargée de la recherche internationale en langue espagnole selon le PCT et s'est référée à un accord conclu le 4 février 1999 entre l'OEB, l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement et l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM), instituant un régime de collaboration entre les trois offices en tant qu'administrations chargées de la recherche traitant 60% des recherches internationales. Elle a indiqué que cet accord se fonde sur une répartition des compétences pour des raisons linguistiques, l'office espagnol étant chargé de toutes les demandes de recherche internationale émanant de déposants ibéro-américains auprès de l'un des offices mentionnés. C'est sur cette base qu'a été élaboré le programme de coopération, qui consiste en l'intégration d'examineurs de brevets venant d'offices ibéro-américains dans l'OEPM

pour une période d'une année renouvelable une fois, pour qu'ils puissent effectuer des recherches internationales en matière de brevets après avoir reçu la formation préalable indispensable. Cela permettra ensuite à l'examineur de devenir formateur à son tour dans son office national, tout en constituant un moyen de resserrer encore les liens entre toutes les institutions de propriété industrielle ibéro-américaines et de favoriser l'adhésion des pays de cette région au PCT. La délégation de l'Espagne a mis l'accent sur le fait que la défense et le renforcement de l'espagnol en tant que langue technique et langue clé dans le cadre de la procédure selon le PCT constitue un objectif prioritaire du programme CIBIT. La délégation a indiqué que ce programme est ouvert à tous les pays de la région, mais qu'il sera mis en œuvre de manière progressive à compter du 1^{er} mars 2001 avec un premier examineur de l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI). Les résultats de cette première expérience seront évalués par le Secrétariat de la coopération ibéro-américaine et présentés au prochain sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra à la fin de cette année au Pérou. Elle a indiqué que l'intégration de nouveaux pays dans le programme est déjà à l'ordre du jour – des protocoles d'accord ont été signés avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) de l'Argentine et la Direction générale de l'industrie et du commerce de la Colombie – afin de parvenir à ce que la communauté ibéro-américaine de la propriété industrielle utilise l'OEPM au profit de tous.

10. La délégation de la Malaisie, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a relevé que le programme de coopération pour le développement de l'OMPI élaboré et mis en œuvre par le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Asie et le Pacifique sous la conduite du directeur général a réussi à atteindre son objectif essentiel, à savoir renforcer les capacités nationales et promouvoir la coopération internationale, prélude au développement et à la modernisation de la gestion et de l'utilisation du système de propriété intellectuelle par les pays en développement. Ce résultat a été atteint dans le contexte des nouveaux défis et des changements rapides qu'entraîne une société toujours plus dépendante de la technologie. C'est par la consolidation et l'ancrage de ses activités de coopération pour le développement que l'OMPI a été en mesure de relever ces nouveaux défis. La délégation a souligné les progrès réalisés dans la coopération sous-régionale grâce aux activités lancées par le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Asie et le Pacifique, qui vise à renforcer la coopération entre États membres par voie d'échanges d'informations et de partage de compétences et de savoir-faire, en particulier au sein de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) et l'Association des pays du Pacifique Sud (SOPAC), ainsi que parmi différents groupes, tels qu'administrateurs, utilisateurs et praticiens du système de la propriété intellectuelle et la société civile en général. Les séminaires, colloques et cours de formation, inscrits au budget ordinaire de l'OMPI et faisant appel à des ressources extrabudgétaires provenant du programme japonais de fonds d'affectation spéciale, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale, qui ont été décisifs pour réaliser ces progrès, devront se poursuivre car ils offrent d'excellentes perspectives aux décideurs régionaux pour aborder les nouveaux enjeux tant théoriques que pratiques en matière de propriété intellectuelle. La délégation a en particulier attiré l'attention sur les besoins des pays les moins avancés (PMA) dans la région Asie et Pacifique. Il a été relevé que la réunion de Lisbonne sur ces pays, tenue les 1^{er} et 2 février 2001, est une étape marquante vers la satisfaction de ces besoins. En outre, tout en se félicitant de l'inscription à l'ordre du jour de points sur le commerce électronique, la protection des savoirs traditionnels et l'Académie mondiale de l'OMPI, la délégation a fait observer que seul un esprit novateur et créatif pourra relever les gageures que représentent les nouveaux enjeux mondiaux. Elle a souligné l'importance du projet WIPONET ainsi que du plan d'action en 10 points de l'OMPI dans le domaine du numérique. La délégation a également rappelé le soutien du groupe des

pays d'Asie et du Pacifique au Comité intergouvernemental sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, qui tiendra sa première réunion du 30 avril au 4 mai 2001. Elle a par ailleurs noté qu'un nombre accru de pays en développement devraient bénéficier des services de l'Académie mondiale de l'OMPI. Toutefois, l'académie devra davantage renforcer ses capacités institutionnelles en vue de maintenir son statut de centre d'excellence pour la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la propriété intellectuelle. La délégation a exprimé l'opinion qu'il faudra non seulement poursuivre les activités du programme mené par le Bureau de coopération pour le développement avec l'Asie et le Pacifique, mais également en lancer de nouvelles et débloquer des crédits supplémentaires.

11. La délégation du Portugal a évoqué l'établissement, le 17 juillet 1996, à Lisbonne, de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), qui regroupe l'Angola, le Brésil, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, le Portugal et Sao Tomé-et-Principe et qui comptera bientôt le Timor. Les objectifs de la CPLP sont la concertation politique et diplomatique entre ses membres en vue d'une participation accrue aux réunions internationales et la coopération dans les domaines économique, social, culturel, juridique et scientifique. La délégation a exprimé le souhait que l'OMPI aide la CPLP à atteindre ses objectifs.

12. La délégation de Madagascar, au nom du groupe des pays africains, a remercié le directeur général ainsi que le personnel du Bureau international de l'OMPI de leur dévouement et a exprimé la gratitude du groupe des pays africains pour le travail gigantesque réalisé ainsi que pour les projets d'aide au développement que l'OMPI continue de mettre en œuvre à son égard. Elle a souligné l'importance primordiale que revêt le projet WIPONET pour l'ensemble des pays en développement car il permettra aux offices de propriété intellectuelle d'accéder à un réseau mondial d'information. Concernant la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, elle a appelé de ses vœux la convocation d'une nouvelle conférence diplomatique en vue de la conclusion d'un accord international sur la question. Le groupe des pays africains s'est réjoui de l'existence du programme des petites et moyennes entreprises (PME), qui devrait leur permettre d'améliorer leur compétitivité dans le commerce mondial par une meilleure utilisation du système de la propriété intellectuelle. Il a aussi salué la création du Comité intergouvernemental sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, dont la première réunion se tiendra prochainement, et s'est engagé à apporter sa pleine contribution aux travaux de cette réunion. Enfin, le groupe des pays africains a tenu à remercier l'OMPI de l'assistance qu'elle fournit, conjointement avec l'OMC, aux pays en développement en ce qui concerne la mise en conformité de leurs législations nationales avec l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

13. La délégation de l'Uruguay, parlant au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a indiqué que le groupe est satisfait des activités de coopération menées par l'OMPI en Amérique latine et aux Caraïbes depuis la précédente session du comité permanent, soulignant notamment la tâche accomplie par le Bureau régional pour recenser les besoins en matière de coopération technique, ainsi que pour coordonner et exécuter le programme de coopération; elle s'est dite convaincue que le comité est le lieu propice à la définition des politiques dans le domaine de la coopération. Elle a évoqué, d'une part, l'aide importante et précieuse fournie par l'OMPI dans la modernisation des législations en vue de l'application de l'Accord sur les ADPIC dans les pays de la région et, d'autre part, l'importance que revêtiront les activités de renforcement des institutions et la meilleure utilisation des possibilités qu'offre la propriété intellectuelle dans le domaine du

développement industriel et commercial, telle que sa promotion dans les PME. La délégation a fait savoir que le groupe espère que l'OMPI pourra continuer à augmenter les ressources destinées à l'exécution de son programme de coopération technique dans les pays de la région, au titre tant des plans d'action ciblés par pays que des programmes qui contribuent à favoriser la coopération sous-régionale et régionale dans les domaines relatifs à la propriété intellectuelle. Elle a conclu en déclarant que le groupe se féliciterait que l'OMPI affecte un pourcentage de son budget aux activités de coopération et en soulignant combien il importe que le Bureau international continue de renforcer son appui aux activités destinées à encourager l'innovation.

14. La délégation de Sri Lanka a remercié l'OMPI de la poursuite de son aide tant juridique que technique, en particulier dans la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC et le développement du système national de propriété intellectuelle. Elle a fait remarquer l'incidence positive d'une assistance de ce type dans la modernisation de la législation, la mise en valeur des ressources humaines, la sensibilisation et l'aménagement d'institutions. La délégation a rappelé tout particulièrement l'aide de l'OMPI à la création d'un système d'automatisation pour l'Office national de propriété intellectuelle, à la mise en place d'une société de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes ainsi qu'au lancement d'un programme de sensibilisation du public visant à mieux faire connaître les droits de propriété intellectuelle. Tout en se félicitant de l'initiative prise par l'OMPI en vue de la création d'un Forum de coopération en matière de propriété intellectuelle parmi les États membres de la SAARC, la délégation a souligné le besoin de poursuivre ces activités dans l'intérêt national et collectif des pays concernés. Elle a fait savoir que le concours de l'OMPI dans le domaine de la promotion des activités novatrices et la protection des savoirs traditionnels est nécessaire et a exprimé le désir de demeurer un partenaire actif du programme de coopération pour le développement de l'OMPI.

15. La délégation de la Suède a félicité le Bureau international pour ses activités et initiatives dans le domaine de la coopération technique. Ces activités ont eu une grande influence, comme il ressort notamment des débats à l'OMC qui attestent une compréhension approfondie et élargie de la propriété intellectuelle. La Commission consultative des politiques a joué un rôle important dans l'élaboration des activités de coopération pour le développement, car elle fournit des avis sur les questions liées à la propriété intellectuelle. Concernant la nécessité d'engager de nouveaux partenaires, la délégation a constaté que le nombre de femmes participant aux cours de formation organisés de concert par l'OMPI et la Suède ne cesse d'augmenter depuis 20 ans, pour atteindre l'an dernier plus de la moitié des effectifs. La gestion du droit d'auteur a son importance dans le contexte du commerce et des nouvelles technologies. Dépasant les domaines traditionnels, elle s'étend à la reprographie et à l'Internet. L'OMPI déploie dans la région des Caraïbes d'importantes activités pour mettre en place une société régionale de perception. La coopération régionale en Europe septentrionale s'est révélée très efficace dans ce domaine. Au sujet de la nécessaire coopération entre plusieurs branches d'activité et ministères dans le traitement des questions de propriété intellectuelle, la délégation a souligné qu'il faudrait concevoir la définition des politiques en étroite coopération avec les différents secteurs, nombre de questions étant toujours plus interdépendantes, en particulier dans le cadre de l'OMC. Évaluer l'incidence économique de la propriété intellectuelle revêt également de l'importance, car les décideurs devraient tenir compte de sa valeur économique. En Finlande, par exemple, les activités liées à la propriété intellectuelle représentent 4,6% du PNB. La promotion des produits locaux, la protection des indications géographiques et, dans une certaine mesure, la protection des

dessins et modèles industriels sont autant d'autres domaines intéressants. La Suède est également reconnaissante de l'attention accrue que voue l'OMPI aux PME dans ses activités de coopération pour le développement, d'autant qu'elle a soutenu cette idée dès le début.

16. La délégation du Yémen a félicité l'OMPI de l'aide assidue qu'elle fournit aux pays en développement et a remercié le directeur général et le Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes des activités menées dans la région des pays arabes. Elle a souligné que les pays en développement et les PMA, qui sont en mesure de promulguer des législations en matière de propriété intellectuelle, se heurtent au problème majeur de la mise en valeur des ressources humaines. Il conviendrait par conséquent d'augmenter le nombre de sessions de formation à l'étranger, d'ateliers nationaux et régionaux et de cours spécialisés à l'intention des magistrats et des représentants de la loi. La délégation a également demandé que l'OMPI confie à des experts de la propriété intellectuelle des missions d'enquête en vue d'évaluer la situation dans chacun des pays de la région. Elle a souligné la nécessité de créer une organisation régionale d'inventeurs et d'innovateurs. Le Yémen attend avec intérêt de pouvoir bénéficier des activités futures de l'OMPI, en particulier celles destinées aux PMA, ainsi que de l'aide fournie par l'Organisation aux pays arabes pour devenir membres de l'OMC.

17. La délégation du Niger a exprimé sa gratitude à l'OMPI et a félicité le Bureau international de l'intensité des activités menées, depuis la création du comité, à l'égard des pays en développement, et plus particulièrement au Niger; ces activités ont permis de mieux faire connaître le système de la propriété intellectuelle aux décideurs politiques, aux fonctionnaires et aux différents acteurs de la vie économique dans les différents pays. Elle a noté que les difficultés structurelles auxquelles tous les PMA doivent faire face (manque de financement) se traduisent par une faible contribution de la propriété intellectuelle à leur PIB. Elle s'est aussi félicitée de l'initiative de l'OMPI relative à la table ronde de Lisbonne et a fait observer que la déclaration de Lisbonne, appuyée par l'OMPI auprès du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, pourrait contribuer à la constitution d'un support favorable à la mobilisation des ressources humaines pour la promotion de la propriété intellectuelle. Enfin, elle a souhaité que la coopération à l'égard des PMA se fasse à travers des programmes de développement à moyen et à long terme et a sollicité l'expertise de l'OMPI pour l'élaboration d'un programme-cadre avec le Niger pour l'année 2001. La délégation du Niger a appuyé la déclaration faite par la délégation de Madagascar au nom du groupe des pays africains.

18. La délégation de Cuba a appuyé l'intervention du représentant du GRULAC et a souligné combien il est important que l'OMPI continue d'intensifier ses activités de coopération pour le développement au cours du prochain exercice biennal. La délégation a ensuite détaillé les résultats de la coopération de l'OMPI dans son pays en mentionnant, d'une part, la création à l'échelle nationale de délégations territoriales dotées d'une infrastructure technique qui leur permet, entre autres choses, d'accéder en ligne aux bases de données sur l'information en matière de brevets du siège central de l'Office cubain de propriété industrielle (OCPI) et, d'autre part, le traitement des informations relatives à la gestion administrative grâce à la modernisation du système national de propriété intellectuelle. Elle a souligné que l'OMPI a appuyé les activités suivantes : mise au point d'un produit informatique sur CD-ROM, appelé "MARIPOSA", qui contient les données bibliographiques sur les marques actuellement enregistrées à Cuba; élaboration de la nouvelle législation en matière de propriété industrielle; obtention de bibliographies spécialisées pour la licence et la maîtrise en propriété industrielle; formation à distance du personnel technique; organisation de manifestations et de séminaires sur des sujets tels que les services d'information à valeur

ajoutée fondés sur l'information en matière de propriété industrielle, le droit d'auteur, les droits connexes et la gestion collective, la protection des obtentions végétales, la promotion de l'innovation et le PCT, le système de Madrid pour l'enregistrement international des marques et le système de La Haye pour l'enregistrement des dessins et modèles industriels, "l'Académie mondiale de l'OMPI" en langue espagnole, les appellations d'origine et les marques. Après avoir rappelé l'importance de la visite du directeur général à Cuba, la délégation a indiqué les domaines de travail qui, à ses yeux, vont être d'un grand intérêt au cours des deux prochaines années, à savoir : les technologies de l'information et le commerce électronique, l'Académie mondiale de l'OMPI, le développement des services d'information en matière de propriété industrielle, en particulier le développement de services à valeur ajoutée, la promotion de l'innovation, le droit d'auteur, les droits connexes et la gestion collective, le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement des PME, les savoirs traditionnels, la diversité biologique, la biotechnologie, le folklore et l'artisanat. Finalement, elle a dit qu'il est important que l'OMPI continue d'organiser les réunions des directeurs d'offices de propriété industrielle et de droit d'auteur pour les pays d'Amérique latine et qu'elle intensifie, au cours des deux prochaines années, ses activités en matière de coopération pour le développement.

19. La délégation de l'Inde a déclaré que depuis 1999, de nouveaux projets législatifs concernant les marques, le droit d'auteur, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques et les schémas de configuration de circuits intégrés ont été concrétisés. La législation en matière de brevets et de protection des obtentions végétales fait l'objet d'un examen approfondi au Parlement. Par ailleurs, l'Inde est en train d'établir un comité d'appel en matière de propriété intellectuelle qui permettra d'engager une procédure judiciaire accélérée en ce qui concerne les questions de propriété intellectuelle. L'Inde a mené à bien un vaste programme de plus de 20 millions de dollars des États-Unis pour moderniser ses offices de brevets, de dessins et modèles et de marques et pour combler le retard pris dans le traitement des dossiers. La délégation a fait part de la reconnaissance de son gouvernement pour l'aide et l'appui apportés par le directeur général, M. Kamil Idris, et par MM. Roberto Castelo et Narendra K. Sabharwal afin de renforcer et de rationaliser le système de propriété industrielle de l'Inde, et elle a suggéré que l'OMPI poursuive et renforce sensiblement l'assistance qu'elle apporte en la matière. La délégation, au nom de son gouvernement, a invité le directeur général à se rendre en Inde. Elle a souscrit aux initiatives de l'OMPI concernant les nouvelles préoccupations en matière de propriété intellectuelle qui apparaissent dans des domaines tels que les techniques de l'information, le commerce électronique, les savoirs traditionnels, la diversité biologique et l'accès aux ressources génétiques, les PME et le transfert de technologie. La délégation a fait part de ses préoccupations quant à la protection de ses savoirs traditionnels et de ses ressources biologiques, et a demandé à l'OMPI de veiller à ce que ces éléments soient préservés. Elle a fait état des projets réalisés en Inde en vue de créer une bibliothèque numérique des savoirs traditionnels. La délégation a suggéré notamment d'annualiser les réunions régionales sur le développement des politiques qui ont été organisées ces deux dernières années et d'intensifier les initiatives en matière de sensibilisation; d'étendre et de renforcer l'appui technique et les activités de sensibilisation et de gestion compte tenu de la désignation de l'Inde dans près de 100 000 demandes internationales PCT en un peu plus de deux ans; d'accueillir en Inde la session de l'académie destinée aux entrepreneurs et de faire en sorte que l'Inde devienne une plaque tournante de l'académie pour l'enseignement à distance aux niveaux sous-régional et régional; d'organiser conjointement des programmes et des cours de formation intensifs destinés à des catégories professionnelles spécialisées telles que les agents des douanes, les

juges, les fonctionnaires, les décideurs et les universitaires; enfin, de partager les compétences spécialisées et les connaissances en s'assurant de la disponibilité de spécialistes de l'informatique, de la modernisation et de la sensibilisation aux niveaux sous-régional et régional.

20. La délégation de l'Égypte a rendu hommage au Bureau international pour l'aide qu'il a apportée à son pays et aux pays arabes et a remercié en particulier le directeur général et le Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes. L'Égypte apprécie à sa juste valeur l'assistance que lui procure l'OMPI dans la modernisation de son système de propriété intellectuelle. La délégation a évoqué la visite fructueuse de la première dame d'Égypte à Genève, où un titre honorifique lui a été remis, ainsi que la visite du directeur général de l'OMPI au Caire, où il a été reçu par le président de la République et de hauts membres du gouvernement. L'Égypte souhaite que le comité permanent axe ses débats sur les politiques et les initiatives futures dans le domaine de la coopération pour le développement plutôt que de limiter son examen aux activités mises en œuvre. L'Égypte souhaite insister sur le fait qu'il est important d'organiser davantage d'activités relatives à la protection du folklore et des savoirs traditionnels. La délégation a mis l'accent sur la valeur qu'elle attache à la question des PME et a mentionné la prochaine réunion d'experts du G-15 sur les petites et moyennes entreprises, qui se tiendra au Caire les 19 et 20 février 2001 et à laquelle participera une délégation de l'OMPI.

21. La délégation du Kenya s'est félicitée de l'assistance fournie à son pays par l'OMPI, notamment en ce qui concerne le financement d'activités de formation et la participation de fonctionnaires kényens à des réunions organisées ou non par l'OMPI. Elle a exprimé sa gratitude à l'OMPI pour le projet d'automatisation en cours et la fourniture l'an dernier de matériel informatique à l'Office kényen de la propriété industrielle (KIPO), qui ont permis de réaliser beaucoup de progrès en termes d'amélioration de ses services et produits, et pour l'assistance juridique de l'OMPI dans l'élaboration de la législation en matière d'indications géographiques et de schémas de configuration de circuits intégrés. Cette délégation s'est déclarée reconnaissante envers l'OMPI du soutien qu'elle a apporté aux programmes de sensibilisation du KIPO et a demandé qu'une assistance soit également fournie pour l'organisation d'un atelier national à l'intention des membres du Parlement avant la fin du premier semestre ou à tout autre moment opportun. Cette demande a été présentée compte tenu de la décision prise par le Gouvernement kényen de mettre à jour toutes les lois concernant l'industrie et le commerce. En outre, la délégation du Kenya, signalant que le KIPO a réussi à saisir sur ordinateur les données concernant les brevets et les marques, s'est dite préoccupée par les difficultés qu'il rencontre pour numériser les éléments figuratifs des marques. Elle a sollicité par conséquent l'aide de l'OMPI pour obtenir un logiciel qui permette à l'office d'automatiser entièrement ses procédures ainsi que pour assurer une formation en propriété industrielle à ses nouveaux fonctionnaires. La délégation du Kenya a fait savoir au comité que la loi sur les marques de son pays est en cours de révision devant le Parlement et qu'une copie en sera envoyée à l'OMPI dès que le texte aura été adoptée. Cette délégation a enfin invité le Bureau international à consacrer des fonds à l'organisation de réunions consultatives sur l'harmonisation de la propriété intellectuelle dans le cadre de la Communauté de l'Afrique orientale (CAO). En conclusion, elle fait siennes les déclarations faites par la délégation de Madagascar au nom du groupe des pays africains.

22. La délégation du Maroc a remercié le Bureau international, le directeur général et le Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes de leur aide continue. Elle a déclaré souhaiter que dans l'avenir le comité permanent puisse concentrer ses efforts sur les stratégies à adopter et les défis auxquels est confrontée la communauté internationale.

Elle a indiqué que, suite à la rencontre entre le premier ministre du Maroc et le directeur général, une mission consultative de l'OMPI s'est rendue dans son pays afin de dispenser des conseils sur la modernisation et la restructuration des institutions nationales responsables de la propriété intellectuelle. La délégation a confirmé l'importance qu'elle attache à la protection du folklore et des savoirs traditionnels ainsi que son intérêt pour la mise en place d'une société de gestion collective puissante. Elle s'est réjouie de la tenue au Maroc du séminaire sur la gestion collective prévu en mai 2001.

23. La délégation de l'Autriche a souligné l'importance qu'elle attache aux activités de coopération pour le développement menées par le Bureau international. Son pays a appuyé ces activités, auxquelles elle prend une part active, et continuera de le faire, notamment dans le cadre de l'organisation, à Vienne, du séminaire annuel sur la propriété industrielle organisé conjointement par l'OMPI et l'Autriche. L'Office autrichien des brevets continuera également d'établir des rapports de recherche et d'examen dans le cadre du programme de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI) de l'OMPI.

24. La délégation de l'Angola s'est associée à la déclaration faite par le groupe des pays africains et a félicité l'OMPI de sa décision de faire figurer le portugais comme langue de travail dans plusieurs réunions de l'Organisation. Elle a exprimé ses remerciements à l'OMPI pour son aide aux PMA et aux pays en développement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, et au Bureau de la coopération pour le développement avec l'Afrique pour l'organisation prochaine d'un séminaire national sur les ADPIC en Angola. La délégation attache beaucoup d'importance à la tenue du séminaire, qui sera organisé à l'intention du corps judiciaire, des agents de la police économique et des juristes, et souligne son actualité dans la perspective de la mise en place de la nouvelle loi angolaise sur la propriété industrielle. La délégation a sollicité l'assistance technique du Bureau international pour l'automatisation de l'office de propriété industrielle dans le cadre du projet WIPONET, et a souhaité que l'OMPI organise davantage de séminaires nationaux dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC.

25. La délégation du Mexique a souligné l'importance que son pays attache à l'accord de coopération technique conclu entre l'IMPI et l'OMPI lors de la visite du directeur général au Mexique en mars 2000. Dans le cadre de cet accord, elle a évoqué l'assistance technique dont son pays a bénéficié l'année dernière et a exprimé l'espoir que la coopération avec l'OMPI se poursuive cette année dans des domaines tels que les conseils pour l'élaboration d'un plan stratégique et d'éléments permettant de créer une image institutionnelle, l'automatisation permettant l'accès aux bases de données de brevets internationales, la formation du personnel de l'OMPI grâce à l'organisation d'un cours de mise à jour dans le domaine du PCT, ainsi que d'un cours sur le droit d'auteur et les droits connexes et d'un cours général sur la recherche documentaire sur l'état de la technique pour les brevets d'invention. Elle a également réaffirmé l'importance que l'OMPI attache au séjour effectué par un de ses examinateurs de brevets à l'OEPM, ce qui contribuera à renforcer la formation du personnel en matière de recherche sur les brevets; elle a souligné l'intérêt, partagé avec l'office espagnol, qu'elle porte à la conduite de ce genre d'activités en vue de développer l'usage de l'espagnol dans les procédures de recherche internationale et a encouragé les pays d'Amérique latine à participer à ce projet.

26. La délégation de la Jamaïque a exprimé sa gratitude à l'OMPI pour le soutien apporté au processus de centralisation et de rationalisation du système national de la propriété intellectuelle par la création de l'Office jamaïcain de la propriété intellectuelle (JIPO), l'organe gouvernemental chargé d'administrer les droits de propriété intellectuelle, y compris

en ce qui concerne le respect intégral des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC. Le JIPO a été créé le 2 janvier 2000 en tant que département du Ministère de l'industrie, du commerce et des échanges, en attendant la promulgation de la loi le constituant en établissement public. Cette délégation a souligné que l'OMPI, qui a déjà joué un rôle significatif dans la création du JIPO, va pouvoir en jouer un plus grand encore en consolidant les efforts nationaux pour assurer la réussite de l'office par une formation large et spécialisée, l'automatisation intégrale des opérations et une assistance dans le domaine de l'administration des brevets. Cette délégation a souligné le travail entrepris par l'OMPI et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans la région des Caraïbes, en particulier dans le secteur de l'industrie musicale, et a mentionné que son gouvernement a demandé le concours de l'OMPI pour mettre en œuvre un système permettant de traiter le problème de la piraterie, qui limite le potentiel de l'industrie musicale jamaïcaine.

27. La délégation des Philippines, tout en faisant siennes les observations de la délégation de la Malaisie, a exprimé sa profonde satisfaction quant à la qualité et au contenu des projets de coopération pour le développement de l'OMPI et à l'extrême rigueur avec laquelle ces projets sont exécutés aux niveaux national et régional sous la direction du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Asie et le Pacifique. Elle a aussi noté que l'OMPI a défini et élaboré ces projets en fonction de la demande, conformément à la vision et à la stratégie du directeur général. En ce qui concerne l'avenir, les Philippines ont identifié au niveau national les quatre domaines prioritaires ci-après et ont demandé à l'OMPI de continuer à leur faire bénéficier de son appui et de son assistance technique. Premièrement, il importe de créer un cadre approprié pour la protection et l'utilisation de la propriété intellectuelle aux niveaux national et international, en termes de législation, d'accès aux techniques de l'information et de mise en valeur des ressources humaines, ainsi qu'en ce qui concerne la fourniture d'une assistance permettant de développer la capacité du pays à participer plus largement aux divers systèmes de protection de la propriété intellectuelle au niveau mondial. Deuxièmement, il importe d'organiser des programmes de formation élargis sur le respect de la propriété intellectuelle à l'intention des autorités chargées de l'application de la loi, telles que les fonctionnaires des douanes et la police, le pouvoir judiciaire et les associations de consommateurs, en relation avec les programmes visant à démythifier la propriété intellectuelle. Troisièmement, l'accent doit être mis sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle pour renforcer la compétitivité des PME de manière à utiliser pleinement leur potentiel en tant que moteurs de la croissance et producteurs de richesse. Quatrièmement, il est indispensable de protéger les savoirs traditionnels, le folklore et l'accès aux ressources génétiques pour favoriser la croissance économique et le progrès des pays en développement, en particulier dans les domaines des produits alimentaires et pharmaceutiques. La délégation a réitéré son soutien aux programmes et aux activités de l'OMPI et a suggéré une augmentation des activités de coopération pour le développement dans la région ainsi qu'aux Philippines.

28. La délégation de la Jordanie a remercié le directeur général et le Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes de l'assistance qu'ils ont continué de prêter aux pays arabes en vue de la modernisation des systèmes de propriété intellectuelle de ces pays. La délégation a réaffirmé qu'elle souhaite continuer de bénéficier de l'assistance du bureau précité et a demandé que soit exécuté un plus grand nombre de programmes de sensibilisation pour mieux faire comprendre la propriété intellectuelle. Elle a souligné la nécessité de créer un office régional pour les pays arabes dans le domaine de la propriété industrielle. La délégation a insisté sur le fait qu'il convient de poursuivre les programmes de formation à l'étranger et la participation à des séminaires en vue de mettre en valeur les ressources humaines. Elle a souligné qu'il est important que l'arabe devienne une langue

officielle dans le cadre des cours, des réunions et des publications et que les publications de l'OMPI et les textes relatifs à la propriété intellectuelle soient traduits en arabe. La délégation a félicité le Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes de l'élaboration d'un recueil de décisions judiciaires dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle a indiqué que la Jordanie est récemment devenue membre de l'OMC et a adopté une nouvelle législation qui est conforme à l'Accord sur les ADPIC, ainsi que modifié la législation en vigueur pour la rendre conforme audit accord, dans les domaines suivants de la propriété intellectuelle : droits d'auteur, marques, brevets, dessins et modèles industriels, topographies de circuits intégrés, indications géographiques, concurrence déloyale et secrets commerciaux. Compte tenu de l'adoption de ces nouvelles lois, la délégation a demandé à bénéficier d'une formation spécialisée en particulier à l'intention des juges, des fonctionnaires de police et des autorités douanières.

29. La délégation des Fidji a fait sienne la déclaration faite par la Malaisie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et a félicité le Bureau international, en particulier le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Asie et le Pacifique, des initiatives visant à fournir une assistance technique aux États du Pacifique Sud. La délégation a estimé qu'il est nécessaire de démythifier la propriété intellectuelle. En relation avec leur nouvelle loi nationale sur le droit d'auteur, les Fidji ont constaté qu'il est nécessaire d'accroître les activités de sensibilisation aux questions de propriété intellectuelle, en particulier dans le secteur privé, parmi les ONG et dans la population en général. Les Fidji s'efforcent d'agir dans ce sens et ont créé un comité intergouvernemental composé d'un certain nombre d'organismes, en vue de coordonner les actions relatives aux questions de propriété intellectuelle. La délégation a souligné qu'il est très difficile pour tous les petits pays en développement insulaires de la région, qu'ils appartiennent à la catégorie des PMA ou des pays en développement, de remplir leurs obligations internationales. Elle a donc demandé à l'OMPI d'examiner avec bienveillance les demandes d'assistance émanant de ces États.

30. La délégation du Brésil a fait sienne la déclaration faite par la délégation de l'Uruguay au nom du GRULAC et a souligné que l'OMPI doit poursuivre et accroître son assistance en faveur des pays en développement, la propriété intellectuelle étant un facteur essentiel de développement économique, technique et culturel. La délégation a exprimé sa gratitude à l'OMPI et au Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes pour l'appui et la collaboration fournis dans le cadre de nombreux projets mis en œuvre pour permettre d'élaborer, au Brésil et dans les autres pays d'Amérique latine, une meilleure politique en matière de propriété intellectuelle grâce, notamment, à des séminaires de formation et l'envoi de consultants, y compris l'organisation du séminaire sous-régional sur les indications géographiques tenu en 2000. La délégation a insisté sur l'utilisation des techniques de l'information en tant qu'instrument extrêmement important de la politique industrielle et sur l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'élément fondamental de l'innovation. Elle a aussi indiqué que le Gouvernement brésilien souhaite recevoir l'appui de l'OMPI en ce qui concerne l'organisation de réunions axées sur ces questions et participer aux nombreuses activités utiles offertes par l'Académie mondiale de l'OMPI, compte tenu de sa volonté de faire connaître la matière couverte par la propriété intellectuelle dans les universités, les centres de recherche et les PME. La délégation a aussi fait observer que le Brésil accorde une importance particulière à la formation du personnel de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), notamment à l'initiative lancée par l'office espagnol, et à la poursuite des activités menées en commun avec les pays africains.

31. La délégation du Pakistan s'est déclarée satisfaite du programme de coopération pour le développement mis en œuvre par l'OMPI et a remercié le directeur général et le vice-directeur général pour leur engagement en faveur du renforcement des systèmes de propriété intellectuelle des pays en développement. La délégation a fait observer que les questions de propriété intellectuelle revêtent une importance fondamentale dans une économie mondialisée et que les pays en développement auront besoin de la collaboration constante de l'OMPI pour pouvoir répondre à la nécessité d'améliorer rapidement leurs systèmes de propriété intellectuelle. Au cours de l'année écoulée, le Pakistan a totalement révisé sa législation dans le domaine de la propriété intellectuelle. Il a pris la décision d'adhérer à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et envisage très sérieusement d'adhérer au PCT et au système de Madrid. Des mesures sont aussi élaborées actuellement en vue de rationaliser le fonctionnement des différents offices de propriété intellectuelle, notamment grâce à la création d'un office central de la propriété intellectuelle. Pour compléter son action, le Pakistan souhaite obtenir la collaboration de l'OMPI dans certains domaines précis tels que la mise en valeur des ressources humaines grâce à la mise en place, à l'échelon national, de moyens de formation et d'enseignement de la propriété intellectuelle; l'élaboration d'un cadre législatif et de bases de données sur les savoirs traditionnels et les indications géographiques; la promotion de l'innovation grâce à des mesures institutionnelles et législatives appropriées; le partage des pratiques recommandées au niveau du respect de la propriété intellectuelle et de différents modèles institutionnels s'agissant de l'élaboration de la politique à suivre dans le domaine de la propriété intellectuelle.

32. La délégation du Bangladesh a appuyé la déclaration faite par la délégation de la Malaisie au nom du groupe des pays d'Asie, et a remercié le directeur général de l'OMPI d'intégrer, avec pragmatisme et souplesse, les besoins des pays en développement et des PMA dans le système de la propriété intellectuelle en constante évolution. Elle a félicité le Bureau international de l'assistance fournie au Bangladesh pour le renforcement de son système de propriété intellectuelle. Elle a analysé les tendances actuelles en matière de création de richesses dans une économie de plus en plus mondialisée, avec les enjeux et les possibilités qui en résultent, et a observé que la disparité entre pays développés et pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, dans le partage des avantages inhérents à des secteurs économiques reposant sur des activités à forte intensité de savoir pourrait être réduite en assurant le respect des droits de propriété intellectuelle. Cette délégation a en outre fait observer qu'il est nécessaire de trouver un équilibre entre les incitations à l'innovation permanente et la répartition des avantages, et que le programme de coopération pour le développement de l'OMPI doit aussi tendre à cette fin. Elle a évoqué la possibilité que le Bangladesh adhère prochainement au PCT. Tout en se félicitant de l'assistance fournie par l'OMPI pour la modernisation de la législation de son pays en matière de propriété intellectuelle, cette même délégation a fait état de la nécessité de définir des politiques et programmes de propriété intellectuelle qui permettent aux pays en développement de relever les défis d'une économie du savoir, d'accélérer le processus de transformation des "richesses virtuelles" en richesses concrètes en faveur des plus pauvres, de renforcer les PME des pays en développement et d'augmenter la capacité des pays à recourir aux biotechnologies et à profiter des avantages inhérents aux ressources génétiques. La délégation du Bangladesh a enfin souligné la nécessité d'étudier les modalités de coopération avec d'autres organisations internationales pour la mise en place d'un régime de protection des savoirs traditionnels et des ressources génétiques. Elle a également souligné l'importance d'encourager la coopération régionale et sous-régionale en matière de propriété intellectuelle, notamment au sein de la SAARC.

33. La délégation de l'Australie a estimé que le programme de coopération technique du Bureau international est un élément d'importance capitale eu égard à la responsabilité qui incombe plus généralement à ce dernier de favoriser le recours aux systèmes de propriété intellectuelle dans le monde entier, pour une protection efficace des droits de propriété intellectuelle, avec les avantages économiques qui en découlent pour la société. L'OMPI a joué un rôle primordial en favorisant la mise en place et l'harmonisation de solides systèmes de propriété intellectuelle dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement, où l'œuvre accomplie est déjà considérable, notamment pour la mise en application de l'Accord sur les ADPIC. L'Australie continuera d'appuyer les activités de coopération technique menées par l'OMPI, notamment dans la région Asie et Pacifique. La déclaration commune OMPI-Australie sur la coopération en matière d'assistance technique a été signée l'an dernier par le directeur général et les ministres du Gouvernement fédéral australien. Les activités dans ce domaine doivent être ciblées de façon stratégique et axées sur les besoins des bénéficiaires et de la communauté en général. Les progrès techniques conduisent aussi à s'interroger sur la façon dont les systèmes de propriété intellectuelle peuvent continuer à assurer une protection appropriée de la créativité et de l'innovation dans l'intérêt du développement économique. Les secteurs nécessitant une action immédiate sont notamment ceux des savoirs traditionnels, des biotechnologies et du commerce électronique. Devant ces enjeux, il est nécessaire d'anticiper les besoins, sans se contenter d'y faire face, et d'intervenir en amont plutôt qu'en aval. Les rapports font état des activités entreprises à cet égard. Les travaux des comités permanents pourraient aussi, à l'avenir, intégrer les débats et la planification stratégique indispensables pour suivre le rythme de l'évolution des techniques dans le monde entier.

34. La délégation de l'Éthiopie a fait l'éloge des activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI, visant notamment à intégrer les PMA dans les régimes de propriété intellectuelle afin de favoriser la croissance économique. Elle a exprimé sa gratitude pour l'assistance fournie à son pays par l'intermédiaire du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Afrique. Reconnaissant que la plupart des pays d'Afrique sont des PMA, cette même délégation a exhorté le Bureau international à faciliter une plus large participation de ces pays à d'importantes réunions de propriété intellectuelle et a demandé au bureau de la coopération susmentionné de formuler, en coopération avec l'Unité des PMA, des activités à leur intention.

35. La délégation du Japon a félicité le Bureau international de ses initiatives et activités en cours dans le secteur de la coopération pour le développement. Le Japon continue de contribuer financièrement à ces activités. Au cours de l'exercice 2000, il y a contribué à raison de 2,7 millions de francs suisses pour la propriété industrielle et 586 000 francs suisses pour le droit d'auteur par l'intermédiaire du fonds fiduciaire OMPI-Japon consacré aux activités de coopération pour le développement. Il a aussi été associé à diverses activités visant à aider les pays en développement à mettre en œuvre l'Accord sur les ADPIC. Au nombre de celles-ci figurait le projet "Training 1000 by the Year 2000", qui a été mené à terme l'an dernier, en juin. Ces activités et d'autres activités de l'OMPI, y compris la fourniture de services consultatifs sur la compatibilité de projets de loi avec l'Accord sur les ADPIC et d'autres traités internationaux, ainsi que la tenue à jour et l'actualisation de la collection de lois accessible en ligne (CLEA), ont continué à jouer un rôle important dans la modernisation du cadre législatif de la protection de la propriété intellectuelle. Le Japon continuera de participer aux activités visant à aider les pays en développement à administrer et à mettre en œuvre leur système de propriété intellectuelle, et fournira notamment une assistance axée sur les techniques de l'information, l'examen des brevets et la sensibilisation du public.

36. La délégation de la Tunisie a exprimé ses remerciements au directeur général et au personnel de l'OMPI, notamment au Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes, pour l'assistance qu'ils ne cessent de fournir dans le cadre de la mise en valeur des ressources humaines, des services consultatifs en matière de législation et de l'aménagement d'institutions. La délégation a aussi souhaité le renforcement de la coopération de son pays avec l'OMPI dans les domaines susmentionnés.

37. La délégation de la Chine a parlé de l'importance vitale de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle du point de vue du développement durable, en particulier dans les pays en développement, et a constaté avec satisfaction la grande importance que l'OMPI attache à cette coopération en apportant son concours dans différents domaines tels que le développement des ressources humaines, les techniques de l'information, les services d'information en matière de propriété industrielle, la protection des technologies nouvelles et les savoirs traditionnels. La délégation s'est déclarée satisfaite des rapports présentés par les différents bureaux et elle a en particulier félicité le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Asie et le Pacifique pour l'excellence et l'efficacité du travail effectué en matière de coopération pour le développement depuis la première session du comité. Pour illustrer la coopération active de l'OMPI avec la Chine en 2000, elle a rappelé que la Chine et l'OMPI ont organisé conjointement un cours de formation au PCT, un cours de formation aux marques et un séminaire sur la protection des nouvelles technologies au titre de la propriété intellectuelle, auxquels ont participé plus de 500 fonctionnaires et professionnels chinois, et que la Chine a envoyé au total plus de 50 fonctionnaires de la propriété intellectuelle traitant des brevets, des marques ou du droit d'auteur participer à différents séminaires organisés par l'OMPI dans la région Asie et Pacifique et à l'extérieur de la région. La délégation a réaffirmé qu'elle serait volontiers prête à étendre sa collaboration avec l'OMPI et avec d'autres États membres en ce qui concerne les activités de coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle. La délégation a manifesté à l'OMPI sa reconnaissance pour les efforts extraordinaires déployés, sous l'impulsion de son directeur général, et les résultats tangibles obtenus dans le secteur de la coopération pour le développement.

38. La délégation d'El Salvador, parlant au nom du Costa Rica, d'El Salvador, du Honduras, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine, a remercié le Bureau international, en particulier le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes, de l'aide fournie à ces pays durant l'exercice biennal en cours et a souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Uruguay au nom du GRULAC. Elle a dit que, au cours de ces dernières années, ces pays se sont efforcés d'harmoniser leur législation avec l'Accord sur les ADPIC – ce que visaient les activités de coopération de l'OMPI –, d'offrir une aide dans le domaine normatif en vue de satisfaire aux obligations découlant de cet accord et d'automatiser les opérations des offices de propriété intellectuelle dans le domaine des marques et des brevets. Elle a expliqué que ces pays traversent une phase nouvelle nécessitant, entre autres, une aide en matière de respect et d'application des lois et de renforcement de celles-ci ainsi qu'un appui au développement d'une culture de la propriété intellectuelle par une formation systématique des utilisateurs. Elle a mis l'accent sur l'appui aux projets à venir du Bureau international dans le domaine de l'innovation, du rayonnement de la propriété intellectuelle et du développement de systèmes de consultation et de coopération à l'intention des PME qui contribuent au renforcement de la culture de la propriété intellectuelle et elle a souligné l'avantage qu'il y aurait à ce que l'OMPI participe au renforcement du processus d'intégration sous-régionale en matière de propriété intellectuelle.

Pour finir, elle a salué l'excellent travail accompli par le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes et a recommandé d'augmenter les ressources humaines et financières de ce bureau afin qu'il puisse faire face à la demande croissante d'assistance technique de la part des pays de la région.

39. La délégation de la Guinée a remercié le directeur général et le Bureau international de l'OMPI de la qualité et de la bonne conduite du programme de coopération pour le développement au cours de l'année 2000. Elle a précisé que ce programme a permis à la Guinée la modernisation de ses structures mais surtout la formation de ses fonctionnaires. Elle s'est aussi félicitée du lancement du projet pilote sur les indications géographiques ainsi que du projet encore plus ambitieux qu'est WIPONET. La délégation de la Guinée, en tant que pays moins avancé, s'est félicitée de l'adoption à Lisbonne d'une déclaration commune par les ministres des PMA et a souhaité que les activités de coopération de l'OMPI se poursuivent, tout en souhaitant qu'elles s'étendent à des domaines nouveaux. Enfin, elle a appuyé la déclaration faite par la délégation de Madagascar au nom du groupe des pays africains.

40. La délégation du Nigéria a accueilli avec satisfaction les rapports de situation des bureaux régionaux. Elle a réaffirmé qu'elle soutient le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Afrique et a exprimé sa gratitude et sa satisfaction devant l'incidence que ses activités ont eue sur le système de la propriété intellectuelle au Nigéria. La délégation s'est félicitée de la création, au sein de l'OMPI, du Comité intergouvernemental sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Elle a exprimé le souhait que ce comité accomplisse des progrès dans l'étude des problèmes portant sur les origines et le partage des avantages et qu'il donne des informations sur un éventuel système de protection *sui generis*. En ce qui concerne la législation nigériane en matière de propriété intellectuelle, la délégation a dit avoir le plaisir d'annoncer que la plupart des lois nigérianes sont en cours de révision pour mise en conformité avec l'Accord sur les ADPIC, notamment en ce qui concerne la sanction des droits, la protection des renseignements non divulgués, les indications géographiques, les schémas de configuration de circuits intégrés et la protection des obtentions végétales. Elle a conclu en disant qu'elle souscrivait à la déclaration faite par la délégation de Madagascar au nom du groupe des pays africains.

41. La délégation du Soudan a remercié le directeur général et le Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes de leurs travaux et a déclaré que les deux réunions concernant le PCT et les PMA qui se sont tenues à Khartoum en 2000 ont permis de sensibiliser davantage l'opinion publique soudanaise à la propriété intellectuelle. Elle a dit que l'Université soudanaise des sciences et des techniques a approuvé un programme sur le droit de la propriété intellectuelle et a demandé une aide supplémentaire de la part de l'OMPI dans ce domaine. La délégation s'est félicitée de l'intention du Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes d'organiser un séminaire national à l'intention de 200 juristes soudanais et des conseils dispensés par l'OMPI au Soudan pour que celui-ci modernise sa législation sur la propriété intellectuelle. Elle a demandé un renforcement des activités portant sur l'élaboration d'informations relatives à la propriété intellectuelle et la diffusion de celles-ci auprès des enfants et des jeunes, la propagation de l'enseignement de la propriété intellectuelle parmi les enfants, l'organisation de voyages d'étude pour les membres du Parlement et d'ateliers de formation pour les juges et les

fonctionnaires chargés de la sanction des droits de propriété intellectuelle, l'envoi, dans la région arabe, d'un plus grand nombre de missions consacrées aux savoirs traditionnels et la poursuite des travaux de l'OMPI dans le domaine de l'automatisation des offices de propriété industrielle de la région.

42. La délégation de l'Uruguay a félicité le Bureau international de l'excellente qualité des documents soumis à cette session du comité, ajoutant que ceux-ci mettent en évidence le grand nombre d'activités achevées et la volonté avec laquelle ces dernières ont été réalisées. Elle a ajouté que cette session du comité constitue une excellente occasion pour les pays en développement de prendre précisément connaissance des activités de coopération menées à bien et qu'elle leur donnera la possibilité de mettre l'accent sur les projets et les orientations qui sont le plus susceptibles de leur permettre de relever les importants défis auxquels ils seront confrontés.

43. La délégation de la France a félicité l'OMPI de l'œuvre accomplie dans le domaine de la coopération pour le développement, tant quantitativement que qualitativement, et a exprimé le souhait de voir ces actions se poursuivre et se développer. Elle a indiqué que l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) poursuivrait et renforcerait son soutien matériel à ces actions, par l'organisation de séminaires et autres manifestations de sensibilisation et de promotion ainsi que la mise à disposition d'experts. À cet effet, l'INPI augmenterait, de façon importante, le montant de son fonds de coopération. La délégation a insisté sur l'importance des activités de coopération de l'OMPI, pour les pays bénéficiaires mais également pour tous les pays membres de l'OMPI, comme moyen d'assurer le relèvement du niveau de protection de la propriété intellectuelle conformément aux accords sur les ADPIC, la qualité des services rendus aux usagers par les offices de propriété industrielle ainsi que la sécurité juridique souhaitée par les entreprises. Elle a ajouté que ces activités favorisent également le développement de l'innovation et la créativité des pays les moins favorisés, le transfert des techniques vers ces pays, ainsi que l'adaptation de ces pays aux nouveaux moyens de communication. La délégation s'est félicitée de l'organisation par l'OMPI d'un colloque à l'École nationale de la magistrature, destiné à des juges de 20 pays différents de toutes les régions du monde, et s'est réjouie d'assurer le suivi de ce colloque cette année. Elle a également souligné l'importance de la mise en œuvre effective des droits de propriété intellectuelle et de la gestion collective. La délégation de la France a assuré que l'INPI poursuivrait, en les intensifiant, ses actions auprès des offices de pays en développement ou de pays émergents avec lesquels il a établi des accords bilatéraux de coopération. Durant l'année 2000, l'INPI a financé la formation au Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) de fonctionnaires des offices mexicain, roumain, hongrois et d'un responsable d'une structure nationale de liaison de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Simultanément, l'INPI a organisé des stages de formation pratique et des voyages d'études, au profit de fonctionnaires des offices marocain, hongrois, chinois et de l'OAPI et financé des stages de langue française à l'intention d'agents des offices chinois, thaïlandais, mexicain et hongrois. L'INPI a également informé de nombreuses délégations sur la mise en œuvre et l'application des droits de propriété industrielle, est intervenu dans diverses manifestations, telles que le deuxième salon africain des inventions, et a mis à la disposition de l'OAPI un expert pour les missions de soutien au Bénin et en République centrafricaine ainsi que pour l'installation de la structure nationale de liaison en Guinée-Bissau.

44. La délégation du Congo a remercié le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Afrique de l'appui apporté à son pays dans le cadre du programme de coopération entre l'OMPI et le Congo. Ce programme s'est traduit par l'envoi de matériel informatique pour

soutenir les efforts de reconstruction entrepris par le Gouvernement du Congo suite aux destructions qu'a connues le pays pendant la guerre. La délégation a appuyé la déclaration faite par la délégation de Madagascar au nom du groupe des pays africains.

45. La délégation de l'Argentine a remercié l'OMPI pour sa collaboration avec son pays dans le domaine de la propriété intellectuelle, qui a connu un essor notable ces dernières années. Elle a fait part de la volonté de son pays de participer et d'apporter un soutien prononcé au programme de coopération ibéro-américaine concernant la recherche internationale en matière de brevets présenté par la délégation espagnole, indiquant qu'il importe de renforcer les liens de coopération entre pays ibéro-américains comme entre pays latino-américains. Enfin, la délégation s'est associée aux déclarations des délégations de l'Uruguay et d'El Salvador.

46. La délégation du Venezuela a indiqué qu'elle souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Uruguay en tant que coordinateur du GRULAC et a remercié l'OMPI pour la coopération avec son pays, concernant en particulier la modernisation de l'Office de la propriété intellectuelle (SAPI), ainsi que pour l'aide fournie en matière de modernisation de la législation et de modification de la Décision andine sur la propriété intellectuelle. Il est essentiel que l'OMPI continue à financer les programmes de coopération technique et à coopérer avec le Venezuela dans la mise en œuvre des obligations qui incombent à ce pays, notamment en vue de réaliser l'interconnexion des offices de propriété intellectuelle des pays de la Communauté andine pour faciliter l'accès à l'information et l'échange de données. La délégation a apporté son appui aux délégations qui se sont prononcées en faveur de l'intensification de l'assistance technique fournie par l'OMPI aux pays en développement pour préserver les savoirs traditionnels, la biodiversité, l'accès aux ressources génétiques et les expressions du folklore, ainsi que pour contribuer à l'amélioration de la compétitivité des PME et à l'utilisation effective de l'information technique.

47. La délégation des États-Unis d'Amérique a félicité le Bureau international pour ses efforts permanents de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle. Il convient d'encourager cette activité essentielle de l'OMPI. Au cours des 18 mois écoulés, des fonctionnaires des États-Unis d'Amérique ont aussi participé à la formation de responsables de plus de 60 pays dans le cadre de 250 séminaires, ateliers et stages de formation tenus dans les pays d'accueil et aux États-Unis d'Amérique.

48. La délégation de l'Ouganda a félicité le Bureau international pour l'excellente qualité des rapports présentés par celui-ci. Elle a mis en exergue l'importance du programme de coopération pour le développement, qui permet aux pays en développement et aux PMA de participer activement à l'examen des questions de propriété intellectuelle. La délégation est consciente des difficultés – en termes de manque de matériel et d'infrastructures – rencontrées par les pays en développement et les PMA pour tirer pleinement parti des opportunités offertes par l'évolution récente de l'économie mondiale. À cet égard, elle s'associe à la délégation de l'Éthiopie pour demander des mesures supplémentaires destinées à permettre aux PMA de participer à un plus grand nombre de réunions de l'OMPI. Elle se félicite par ailleurs de la création d'un organisme intergouvernemental sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux expressions du folklore et aux savoirs traditionnels ainsi que des nouvelles initiatives de l'OMPI à l'égard des PME. Consciente de l'incidence des activités à forte intensité de savoir sur le développement technique, socioéconomique et culturel des pays, la délégation a fait observer que la protection des droits de propriété intellectuelle doit aller de pair avec la facilitation du transfert de technologie et a exhorté le Bureau international à fournir une assistance technique aux PMA à cet égard. Elle a remercié

le Secteur de la coopération pour le développement placé sous la direction du vice-directeur général, ainsi que le directeur du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Afrique et l'Unité des PMA pour l'aide apportée aux PMA, et tout particulièrement pour l'assistance technique fournie à l'Ouganda. Elle a également remercié le directeur général d'avoir honoré l'Ouganda de la possibilité d'accueillir le séminaire de l'OMPI sur la modernisation des systèmes de propriété intellectuelle dans les PMA, tenu à Kampala en décembre 2000.

49. La délégation de l'Érythrée a exprimé ses remerciements à l'OMPI pour l'assistance fournie par l'Organisation en matière de formation, de facilitation de la participation à des réunions sur des questions de propriété intellectuelle et d'envoi de missions d'experts en Érythrée. Elle a indiqué au comité permanent que la propriété intellectuelle est une notion relativement peu connue en Érythrée pour des raisons historiques et étant donné le manque de ressources financières pour permettre l'établissement d'un système de propriété intellectuelle. L'Érythrée espère que de nouveaux projets de développement de la propriété intellectuelle verront le jour à l'issue d'une mission d'experts sur place.

50. La délégation de l'Algérie s'est déclarée satisfaite de la qualité des activités menées par l'OMPI en matière de coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle et a souligné le rôle toujours croissant joué par l'Organisation à cet égard. Elle a mentionné l'importance primordiale que revêtent les techniques de l'information pour la promotion de la protection de la propriété intellectuelle, et dans ce cadre, le caractère stratégique du projet WIPONET. Elle s'est réjouie de l'introduction dans le programme de coopération pour le développement de l'OMPI d'un volet sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore ainsi que de la mise en place d'un comité intergouvernemental sur la propriété intellectuelle relative à ces questions, et s'est déclarée disposée à contribuer pleinement aux travaux dudit comité. Elle a relevé l'importance de l'adoption d'un programme en faveur des PME qui soit de nature à promouvoir la prise en charge par ces entreprises des questions de propriété intellectuelle. Elle a salué les efforts entrepris par l'Académie mondiale de l'OMPI pour développer la propriété intellectuelle dans les pays en développement, tout en souhaitant qu'ils se concentrent davantage sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC. Enfin, la délégation a demandé la consolidation d'une approche intégrée de la propriété intellectuelle en rapport avec le commerce électronique, les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore.

51. La délégation observatrice permanente de la LEA s'est félicitée de l'excellente coopération entre l'OMPI et la ligue. Elle a souligné que leurs rapports ont été valorisés et renforcés à la suite du mémorandum d'accord qu'elles ont signé en juillet 2000 au Caire. Les deux entités ont par ailleurs coopéré à l'organisation d'une exposition consacrée à des artistes arabes qui a eu lieu à Genève en septembre et octobre 2000. À la suite de la signature du mémorandum d'accord susmentionné, la LEA a créé une unité spéciale chargée des questions relatives à la propriété intellectuelle et dont l'objectif est de promouvoir la coopération, la coordination et la consultation avec l'OMPI dans ce domaine. La délégation a relevé avec satisfaction les progrès réalisés dans les différentes régions dans le cadre du programme de coopération pour le développement. Elle a demandé que les régions mettent en commun leurs données d'expérience de façon à optimiser les compétences spécialisées et l'information. Afin de permettre au Bureau international de mener à bien ses activités toujours plus nombreuses dans les pays en développement, la délégation a prié les États membres de l'OMPI d'approuver l'affectation de crédits supplémentaires au programme de coopération pour le développement. Elle a insisté sur le fait que ces fonds seront nécessaires pour pouvoir relever les défis auxquels les pays en développement doivent faire face lorsqu'ils traitent des

questions touchant la propriété intellectuelle. Pour conclure, la délégation a souligné qu'il est important d'utiliser l'arabe dans les réunions organisées par l'OMPI et d'assurer la disponibilité des documents dans cette langue.

52. Le représentant de l'OMC a déclaré que les activités de coopération avec le Bureau international constituent toujours un volet essentiel des activités du Secrétariat de l'OMC en matière de coopération technique dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ces activités sont fondées sur l'accord de coopération entre les deux organisations, dont l'article 4 traite de l'assistance juridique et de la coopération technique. La coopération a pris des formes variées, telles que la fourniture de services d'experts, l'organisation de manifestations conjointes ou la participation réciproque aux activités de formation de l'une ou l'autre organisation à Genève. Ces dernières années, des efforts particuliers ont été déployés dans le cadre d'une initiative conjointe visant à aider les pays en développement à s'acquitter des obligations qui leur incombent d'ici 2000 en vertu de l'Accord sur les ADPIC, et l'accent porte désormais sur la recherche de moyens permettant d'intensifier les activités de coopération pour aider les PMA à s'acquitter de leurs obligations au titre de l'Accord sur les ADPIC d'ici 2006. Le Secrétariat de l'OMC tient en haute estime sa collaboration avec l'OMPI, et notamment l'assistance fournie par l'OMPI aux membres de l'OMC en vue d'aider ceux-ci à s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'Accord sur les ADPIC et à tirer profit de leurs systèmes de propriété intellectuelle. Le Secrétariat de l'OMC compte sur la poursuite et le développement de cette coopération.

53. En conclusion, le comité a pris note avec satisfaction des informations communiquées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 5 de l'ordre du jour : l'Académie mondiale de l'OMPI : résultats, défis et perspectives

54. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCIPD/2/2. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le directeur de l'Académie mondiale de l'OMPI, M. Mpazi Sinjela, sur support informatique.

55. Toutes les délégations qui ont pris la parole ont remercié M. Sinjela pour sa présentation.

56. La délégation d'El Salvador a invité les États membres à profiter des programmes de formation proposés par l'Académie mondiale de l'OMPI. Elle a demandé de plus amples informations sur les activités de l'académie et sur les programmes en cours.

57. La délégation de l'Inde a affirmé son soutien à l'Académie mondiale de l'OMPI et rappelé son importance dans la promotion et la diffusion de la propriété intellectuelle. Elle a annoncé que l'Inde est disposée à tenir lieu de tremplin pour les activités de formation régionales de l'académie. Les institutions universitaires indiennes, notamment les instituts technologiques et les facultés de droit, sont prêtes à coopérer avec l'académie pour dispenser cette formation. Cette dernière pourra faire part de son expérience en matière d'organisation et de mise en œuvre de programmes de formation à l'intention des responsables de la propriété intellectuelle. La délégation a proposé que l'Académie mondiale de l'OMPI et l'Inde coopèrent en vue de la mise en place de cours spéciaux à l'intention de groupes spécifiques tels que les magistrats, les fonctionnaires et les représentants de l'ordre et a ajouté que son pays est prêt à collaborer avec l'académie en vue de la tenue d'une session spéciale de l'académie.

58. La délégation de l'Uruguay, parlant au nom des États membres du GRULAC, a fait part de son appui aux activités de l'Académie mondiale de l'OMPI, indiquant que sa création marque une étape importante. Elle a milité en faveur du renforcement de l'académie, notamment en ce qui concerne les programmes de coopération avec les universités de la région. Elle a également demandé que des experts de la région soient associés à l'élaboration du matériel d'enseignement et de diffusion de la propriété intellectuelle. Elle a par ailleurs encouragé l'académie à mettre au point, dans le cadre de son programme d'enseignement à distance, des cours de formation de niveaux intermédiaire et avancé en consultation avec des experts et des institutions de la région Amérique latine et Caraïbes et à étoffer le fonds des publications en espagnol.

59. La délégation du Yémen a félicité l'Académie mondiale de l'OMPI pour ses réalisations et a rendu hommage au directeur général pour son importante initiative. Elle a milité en faveur du renforcement des programmes de formation à l'intention des PMA. À cet égard, elle a proposé un programme de formation destiné aux directeurs d'offices de propriété intellectuelle, législateurs, élus, juges, procureurs et fonctionnaires des douanes. La délégation a conclu son intervention en exhortant l'académie à faire un plus large usage de l'arabe dans ses activités de formation.

60. La délégation du Bangladesh a exprimé son appui à l'Académie mondiale de l'OMPI et a souligné la contribution de celle-ci à l'aménagement d'institutions au Bangladesh. Elle a fait observer que les programmes de formation efficaces de l'académie ont donné un regain de dynamisme à l'OMPI. Pour elle, l'académie se trouve au cœur de l'Organisation. La délégation s'est félicitée de prendre connaissance de l'essor rapide de l'Académie mondiale de l'OMPI depuis sa création et a encouragé celle-ci à se transformer en centre de l'innovation et de la libre pensée. La création de l'académie marque dans les activités de formation de l'OMPI un changement radical qu'il convient d'appuyer. En conclusion, la délégation a demandé une intensification des stages de formation à l'intention des décideurs des pays en développement.

61. La délégation de l'Angola a exprimé sa satisfaction concernant le travail effectué par l'Académie mondiale de l'OMPI depuis sa création en 1998. Elle a évoqué sa participation à une session de l'académie à La Havane (Cuba), en 2000, qui s'était déroulée en portugais. Elle a précisé néanmoins que l'Angola ne participe pas complètement au programme d'enseignement à distance de l'académie du fait que les cours de ce programme ne sont pas encore dispensés en portugais. La délégation a mentionné l'intérêt considérable des institutions publiques et privées en Angola pour les questions relatives à la propriété intellectuelle, mais aussi la pénurie d'enseignants qualifiés pour appliquer les programmes de formation ainsi que le manque de programmes d'enseignement appropriés. Elle a, par conséquent, demandé que l'académie prévoie d'organiser des programmes de formation en portugais pour les enseignants et décideurs.

62. La délégation de la Suisse a félicité le président pour son élection, ainsi que les deux vice-présidents. Elle a observé que, au vu des rapports présentés par les bureaux régionaux de l'OMPI, la globalisation et le développement de l'assistance technique, tant sur le plan économique que socio-politique, nécessitent un engagement toujours plus important de la part de la Suisse à l'extérieur, que ce soit à l'égard des organisations internationales ou des autres pays. La délégation a souligné que son pays a toujours mis un point d'honneur à coopérer activement au développement de la propriété intellectuelle et de l'assistance technique, aussi bien au niveau multilatéral qu'au niveau bilatéral. Chaque année, à la demande de l'OMPI, l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle accueille diverses délégations de pays en

développement, soit dans le cadre de sessions de l'académie, soit sur la base de demandes particulières d'un État membre. La délégation a observé que le développement des activités de l'académie s'annonce très prometteur, en particulier pour ce qui est de son programme de formation à distance, qui devrait permettre d'atteindre un public plus vaste et diversifié. La Suisse a toujours soutenu et continue de soutenir les activités de l'OMPI en matière de coopération pour le développement et pense que l'Académie mondiale de l'OMPI est appelée à jouer un grand rôle dans ces activités. La Suisse s'intéresse et entend continuer à participer activement aux activités visant à développer la propriété intellectuelle dans des domaines très prometteurs pour les pays en développement comme les indications géographiques, les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et le commerce électronique. La délégation a estimé que l'académie pourrait jouer un rôle à cet égard.

63. La délégation de la République populaire démocratique de Corée s'est déclarée satisfaite des excellents travaux menés par l'Académie mondiale de l'OMPI au cours des deux dernières années. S'agissant du programme d'enseignement à distance de l'académie, elle s'est félicitée de la nature économique et innovante de cette initiative. Elle a noté avec satisfaction le nombre croissant d'inscriptions aux cours d'enseignement à distance proposés par l'académie, tout en déplorant néanmoins que certains États membres n'en aient pas bénéficié. Selon elle, cela est dû notamment aux équipements de communication inadaptés des pays qui présentent une faible connectivité à l'Internet. Une version sur CD-ROM des cours de l'académie contribuerait à surmonter cet obstacle. Un deuxième problème provient des barrières linguistiques. La délégation a souhaité que l'on étudie la possibilité d'aider les États membres qui ne parlent pas l'une des langues de travail de l'OMPI à traduire les cours de l'académie dans leurs propres langues.

64. La délégation du Venezuela a appuyé la déclaration faite par la délégation de l'Uruguay au nom du GRULAC. Son pays espère pouvoir tirer davantage parti des programmes de formation de l'académie et il est favorable à une large diffusion de l'information sur les activités de celle-ci. La délégation a sollicité une augmentation du nombre des bourses d'étude de façon à encourager la recherche et les travaux universitaires en matière de propriété intellectuelle. Le programme d'enseignement à distance est une excellente initiative et la délégation a appelé à poursuivre ces efforts, car ils permettent d'accroître la participation des pays en développement. Compte tenu des coûts de connection à l'Internet, elle a demandé que soient optimisées les modalités d'accès à l'information autres que l'accès en ligne (par exemple le CD-ROM). Elle a suggéré, en outre, d'élaborer des cours dans tous les domaines touchant à la propriété intellectuelle et de créer progressivement de nouveaux contenus de programme.

65. La délégation de Cuba a exprimé son soutien à l'Académie mondiale de l'OMPI et a fait sienne la déclaration de la délégation de l'Uruguay faisant l'éloge des activités de l'académie au nom du GRULAC. Elle a souligné l'importance du programme d'enseignement à distance pour Cuba et encouragé la création de cours plus perfectionnés et plus diversifiés dans des domaines tels que ceux du droit d'auteur et des droits connexes. Elle a relevé le rôle que joue l'académie dans l'étude de nouvelles questions de propriété intellectuelle telles que les savoirs traditionnels, le commerce électronique et l'incidence de la propriété intellectuelle sur les PME. La délégation a souligné l'importance qu'elle attache aux alliances stratégiques entre l'OMPI et les offices nationaux de propriété intellectuelle et les universités. D'autre part, elle a mis à la disposition de l'académie mondiale la modeste collaboration de l'Office cubain de la propriété industrielle (OCPI) et du Centre national du droit d'auteur.

66. La délégation de la Bulgarie a fermement appuyé les activités de l'académie, qu'elle a félicitée du succès remporté au cours des deux dernières années. L'académie constitue à ses yeux la clé de voûte des initiatives de l'OMPI en matière de vulgarisation. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, cette même délégation s'est félicitée des efforts déployés par l'OMPI pour prêter assistance aux pays en transition et a rappelé la signature d'un accord de coopération entre l'académie et l'Université d'économie nationale et mondiale de la Bulgarie. Compte tenu de cette coopération naissante, elle a encouragé la création de nouveaux cours dans le cadre du programme d'enseignement à distance de l'académie. Elle a invité tous les États membres à prendre connaissance, au cours des prochaines délibérations du Comité du budget de l'OMPI, de l'excellent travail accompli par l'académie. En ce qui concerne l'orientation future des travaux de l'académie, cette même délégation a demandé que l'on étudie sa transformation en institution d'enseignement supérieur et le rôle que pourrait jouer la recherche dans ses activités futures.

67. La délégation de l'Égypte a exprimé sa satisfaction et son profond intérêt à l'égard des travaux de l'académie et son soutien à cette dernière en général. Plus particulièrement, elle a rendu hommage et exprimé ses remerciements à l'académie pour le soutien apporté à l'Université du Caire. La délégation a dit que des ressortissants de son pays ont bénéficié du programme d'enseignement à distance de l'académie. Elle a encouragé l'organisation d'un concours à l'occasion de la prochaine journée mondiale de la propriété intellectuelle. À propos du paragraphe 29 du document PCIPD/2/2, elle a demandé que la langue arabe soit davantage utilisée dans le cadre des sessions de formation de l'académie et des activités de l'OMPI en général. Elle a déclaré craindre que l'académie ne devienne victime de son propre succès et ne puisse répondre à la demande croissante concernant ses services, et a exprimé l'espoir qu'elle soit dotée des ressources nécessaires pour répondre aux attentes qu'elle suscite. En conclusion, la délégation de l'Égypte a demandé que davantage d'informations soient données au sujet des activités de sous-traitance de l'académie.

68. La délégation des Philippines a adressé ses éloges à l'académie pour l'œuvre qu'elle a accomplie ces deux dernières années. Elle a remercié tant l'OMPI que l'académie de l'assistance fournie jusqu'ici aux ressortissants des Philippines. La délégation a exprimé le vœu d'examiner avec l'académie ses activités de formation professionnelle et le programme d'enseignement à distance. Elle a en particulier souhaité que soient diversifiés les groupes visés par les programmes de formation pour que ces derniers s'étendent aux décideurs et aux fonctionnaires chargés de l'application des lois. Elle s'est dite intéressée par une plus grande coopération entre l'académie et les institutions éducatives philippines, telles que l'Institut de formation à la carrière diplomatique relevant du Département des affaires étrangères, l'Institut asiatique de gestion, le Collège universitaire de droit des Philippines et l'Institut de droit Atteneo. Elle a suggéré que ces institutions coopèrent avec l'académie à l'élaboration de programmes d'enseignement en matière de propriété intellectuelle, à la création d'une faculté de la propriété intellectuelle et à l'utilisation des bibliothèques. Concernant ce dernier point, la délégation a déclaré qu'il l'intéresse vivement de pouvoir davantage accéder à la bibliothèque de l'OMPI et à ses services. Elle a manifesté le désir de contribuer à faire de l'académie un centre d'excellence pour l'enseignement, la formation et la recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle.

69. La délégation de la Suède, tout en exprimant fermement son appui à l'académie, a rappelé que son pays a été l'un des premiers à adhérer à sa création en 1998. Elle a relevé avec plaisir son essor. La délégation a exprimé ses remerciements et son approbation pour les renseignements fournis sur les sessions de l'académie. Elle a déclaré que la transformation de la bibliothèque de l'OMPI en un Centre d'information et de documentation (CID) sur la

propriété intellectuelle est une excellente idée, car il importe pour les États membres d'avoir accès à une mine de connaissances et de documents du monde entier sur les questions de propriété intellectuelle. Au sujet de l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP), la délégation a estimé qu'elle offre une véritable assise universitaire à l'ensemble des activités de formation de l'académie. Elle a suggéré d'organiser les activités de cette dernière conformément à la déclaration mondiale sur la propriété intellectuelle faite par la Commission consultative des politiques de l'OMPI. Enfin, tout en faisant sienne l'aspiration de l'académie de devenir un organe universitaire de l'OMPI, la délégation a encouragé à favoriser la formation pratique, élément indispensable de ses activités. Sensibiliser aux questions de propriété intellectuelle importe tout autant qu'en gérer les systèmes.

70. La délégation de la Chine a exprimé ses chaleureux remerciements au directeur de l'Académie mondiale de l'OMPI et à ses collaborateurs pour la coopération fructueuse qui s'est établie entre elle et son pays. Elle a souligné que la mise en valeur des ressources humaines est toujours plus demandée en Chine et a noté avec satisfaction que l'académie joue un rôle sans cesse croissant pour satisfaire cette demande. Elle a félicité l'académie de ses travaux et rappelé, comme événement marquant, la coopération entre la Chine et l'académie – concrétisée par une session spéciale de l'académie en juin 1999 sur le rôle de la propriété intellectuelle pour encourager le développement. La délégation a annoncé que la traduction en chinois du cours d'enseignement à distance de l'académie – “Introduction à la propriété intellectuelle” – est achevée. Elle a noté à ce propos qu'une formation à grande échelle utilisant ledit cours commencera prochainement. Elle a exprimé le vœu que de nouveaux cours soient disponibles en 2001. Elle a conclu en recommandant d'affecter davantage de ressources financières et humaines à l'académie pour permettre à celle-ci de remplir son rôle éminent et poursuivre la coopération avec son pays.

71. La délégation du Brésil a jugé l'Académie mondiale de l'OMPI éminemment prioritaire et s'est associée à la demande de financement supplémentaire pour l'académie. Le délégué a évoqué son expérience personnelle de participant à une session de l'académie à l'intention des diplomates qui avait été l'occasion de maints débats informels. Cette délégation a encouragé l'académie à compléter son offre de matériel didactique, surtout en langue portugaise. Le programme d'enseignement à distance est particulièrement important pour le Brésil et la délégation a dit souhaiter explorer trois pistes avec l'OMPI, à savoir la possibilité de concevoir des cours à distance de brève durée à l'intention des gestionnaires de technologies, en particulier des fonctionnaires qui traitent des licences technologiques dans les universités, des cours à distance de troisième cycle en coopération avec l'Institut national brésilien de la propriété intellectuelle (INPI) et l'Université fédérale de Rio de Janeiro, et la participation de l'académie à des activités visant les enfants. À cet égard, la délégation a suggéré que l'académie participe, avec son programme d'enseignement à distance, à “Inventivo Junior”, un programme brésilien destiné aux écoliers. La délégation a indiqué que son pays accueillerait volontiers une délégation de l'académie pour discuter des domaines de coopération envisageables.

72. La délégation de l'Uruguay, qui considère l'académie comme un élément essentiel dans l'action de l'OMPI concernant la coopération pour le développement, a encouragé à poursuivre le renforcement du programme d'enseignement à distance en tant que mécanisme approprié pour compléter les programmes de formation traditionnels. L'académie devra explorer de nouveaux thèmes et établir des ponts entre théorie et pratique en intégrant les apports d'autres secteurs et disciplines, ce qui accroîtra l'application effective de la propriété intellectuelle.

73. La délégation du Guatemala a demandé à l'académie d'instaurer des liens avec des universités du Guatemala en vue d'une éventuelle coopération dans l'enseignement de la propriété intellectuelle.
74. La délégation de la Jordanie a préconisé un usage plus large de la langue arabe dans le programme de formation de l'académie. Elle a en outre souhaité que le programme de formation puisse être axé sur la pratique plutôt que sur la théorie. Elle a également demandé de dûment envisager une formation de ce type pour l'Accord sur les ADPIC.
75. La délégation du Kenya a constaté le bénéfice que le personnel de son pays a tiré des programmes de formation de l'académie. Elle a suggéré que l'académie prévoie des sessions de formation destinées au personnel sans diplôme universitaire, qui est peu ou pas du tout formé à la propriété intellectuelle.
76. La délégation du Soudan a salué le travail accompli par l'académie en deux ans et l'universalité de ses programmes de formation. Elle a cependant fait observer que les ressources de l'académie sont insuffisantes pour lui permettre de satisfaire entièrement la demande de formation. Elle a invité les États membres à faire en sorte que l'académie soit dotée des outils nécessaires pour répondre aux défis qu'elle doit relever. Enfin, elle a réclamé une plus large utilisation de l'arabe en tant que langue de formation. En ce qui concerne l'avenir de l'académie, la délégation a noté que son pays se félicite de bénéficier des programmes de formation professionnelle, de formation aux politiques générales et d'enseignement à distance de l'académie, ainsi que de la bibliothèque.
77. La délégation de l'Éthiopie s'est félicitée des activités de l'académie et a demandé qu'une session spéciale de l'académie soit organisée à l'intention des PMA. Elle a souhaité que l'académie et les bureaux régionaux du secteur de la coopération pour le développement consacrent les ressources nécessaires à la prise en compte des problèmes auxquels sont confrontés les PMA et a demandé une augmentation du nombre des bourses mises à la disposition des PMA.
78. La délégation des Fidji a remercié l'OMPI et l'académie de l'assistance apportée aux Fidji. Elle a signalé comme domaines à traiter par l'académie dans ses cours futurs les savoirs traditionnels, le folklore et les ressources génétiques, qu'il faudrait inclure dans le champ global des droits de propriété intellectuelle.
79. La délégation du Mexique a dit qu'il importe de continuer à encourager les programmes de formation de l'académie et la coopération de l'OMPI avec les universités pour élaborer de nouveaux programmes d'étude et renforcer la recherche. Cette délégation a suggéré à l'académie d'étudier la possibilité d'offrir des cours de hautes études de spécialisation, de maîtrise et de doctorat en propriété intellectuelle, avec reconnaissance des titres par les États membres.
80. La délégation de la Finlande s'est félicitée des possibilités de formation inhérentes au programme d'enseignement à distance de l'Académie mondiale de l'OMPI. En particulier, elle considère le programme d'enseignement à distance comme un complément utile aux activités de formation de l'Académie mondiale de l'OMPI car il permet aux participants d'acquérir une connaissance de base commune en matière de propriété intellectuelle. La délégation s'est montrée favorable à une coopération plus approfondie avec l'Académie mondiale de l'OMPI.

81. La délégation de la Zambie a exprimé son soutien continu en faveur des travaux de l'Académie mondiale de l'OMPI et lancé un appel pour que des ressources financières plus importantes soient fournies à l'académie afin qu'elle puisse relever les défis qui l'attendent.
82. La délégation de la République de Corée a salué la création de l'Académie mondiale de l'OMPI, initiative qu'elle a désignée comme l'une des meilleures décisions politiques de l'OMPI et l'une des plus judicieuses. Avec ses 15 millions d'internautes, la République de Corée représente un gros potentiel pour l'exploitation du programme d'enseignement à distance de l'Académie mondiale de l'OMPI. La délégation a proposé que l'académie collabore et partage son expérience avec l'Institut coréen de formation sur la propriété intellectuelle qui a récemment été créé et qui consacre ses activités à la formation dans le domaine de la propriété intellectuelle.
83. La délégation de la Guinée a exprimé son désir de coopérer avec l'académie et a demandé que des ressources financières plus importantes soient fournies à cette dernière. Elle a également demandé que l'académie organise des programmes de formation axés plus spécifiquement sur les besoins des PMA et a appuyé la déclaration de la délégation de l'Éthiopie à cet égard.
84. Le représentant de l'OUA a salué le travail de l'ensemble du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Afrique et les différentes activités de coopération pour le développement menées par ce dernier au cours de l'année écoulée. Il s'est aussi réjoui de l'intervention de l'OMPI dans le domaine de l'intégration africaine par l'intermédiaire de mécanismes sous-régionaux tels que la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) et bien d'autres. En conclusion, il a redit combien l'OUA appréciait les efforts déployés par l'OMPI, lesquels ont eu un impact évident sur la sensibilisation des populations et sur le développement des infrastructures des offices de propriété intellectuelle dans les pays africains.
85. Le représentant de l'ARIPO a exprimé son soutien à l'Académie mondiale de l'OMPI et a rappelé l'intérêt de son organisation pour le programme d'enseignement à distance de l'académie, intérêt dont il avait fait état à la première session du comité. Il a mentionné l'accord de coopération conclu en 1999 avec l'OMPI aux fins de la formation de fonctionnaires des États membres de l'ARIPO.
86. Le représentant de la LEA a reconnu que l'accord conclu entre l'OMPI et la LEA en juillet 2000 a permis au personnel de la LEA de bénéficier de certains avantages. Il a réaffirmé l'importance des séminaires en arabe.
87. La représentante de l'IFFRO a souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Uruguay au nom du GRULAC. Elle a dit, d'une part, que, à son avis, il est important que l'académie promeuve la recherche sur certaines questions de propriété intellectuelle et, d'autre part, qu'elle appuie la mission que l'académie s'est fixée, à savoir devenir une institution d'excellence en matière d'enseignement, de formation et de recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle a demandé que soient mis au point des programmes d'enseignement de haut niveau, c'est-à-dire du niveau du doctorat ou de la maîtrise. La représentante, lors de sa seconde intervention, a souligné la nécessité de proposer une formation sur les moyens de faire respecter le droit d'auteur et la gestion collective des systèmes de propriété intellectuelle. Elle a demandé instamment à l'académie de coopérer avec l'IFFRO en ce qui concerne l'élaboration et l'organisation de cours dans ce domaine. Répondant à des questions sur de nouveaux cours d'enseignement à distance, M. Sinjela a

rappelé que des cours de niveau avancé sur le droit d'auteur et les droits voisins, sur les savoirs traditionnels, sur le commerce électronique et sur les biotechnologies sont actuellement mis au point; ils seront proposés durant l'année 2001. En outre, un nouveau cours sur les PME est en cours d'élaboration.

88. S'agissant de la question des langues, M. Sinjela a fait observer que les cours "traditionnels" sont actuellement proposés en français, en anglais, en arabe, en espagnol et en portugais. Les cours d'enseignement à distance sont dispensés en français, en anglais et en espagnol. La traduction de ces cours en arabe et en chinois est imminente. Il est aussi prévu que les cours d'enseignement à distance soient traduits en russe et en portugais afin que le plus grand nombre possible de personnes puissent les suivre, notamment dans les pays en développement où la connexion à l'Internet est onéreuse; ces cours seront aussi bientôt disponibles sur CD-ROM. Les personnes suivant les cours à distance peuvent aussi imprimer les documents au format PDF en vue de réduire les coûts de connexion à l'Internet. En réponse à des questions sur la façon dont l'académie entend procéder pour devenir une institution de formation dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, M. Sinjela a fait observer que d'autres organisations internationales, telles que l'ONU et l'Organisation maritime internationale (OMI), ont créé des institutions éducatives au niveau universitaire. Il s'agit maintenant pour l'académie d'obtenir une homologation. En ce qui concerne les méthodes de recherche, l'académie a l'intention de proposer, pour le prochain exercice biennal, la création d'un sous-programme axé sur l'enseignement et la recherche dans ses locaux. Elle accueillerait des chercheurs du niveau du doctorat ou de la maîtrise dans un cadre universitaire. En outre, elle s'efforcerait de fournir aux États membres des monographies s'appuyant sur les recherches effectuées par ces experts et par les étudiants ayant participé aux différents programmes. L'académie, bien qu'elle mette l'accent sur la recherche, accorde une grande importance à la formation pratique.

89. Le comité a pris note avec satisfaction des informations contenues dans le document PCIPD/2/2.

Point 6 de l'ordre du jour : mise en place d'un système régional de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans les Caraïbes : rapport de situation

90. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCIPD/2/3. Ce point de l'ordre du jour a été présenté sur un support informatique par Mme Nahla Haidar El Addal, directrice de la Division de la gestion collective du droit d'auteur.

91. La délégation de l'Uruguay a, au nom du GRULAC, exprimé ses remerciements pour l'exposé et a indiqué qu'elle est d'accord sur les principes présentés. La délégation a déclaré que le groupe apprécie grandement l'appui fourni par l'OMPI en vue de la création d'un système régional de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans les Caraïbes. Par ailleurs, elle s'est déclarée satisfaite de la contribution apportée par la Société générale des auteurs et éditeurs (SGAE) [Espagne] dans la recherche d'une solution technique pour la mise en œuvre de ce système, et elle a fait part de sa confiance quant au fait que celui-ci pourra bientôt être pleinement opérationnel au profit des créateurs des Caraïbes eux-mêmes.

92. La délégation de la Jamaïque a pris acte des efforts déployés par l'OMPI et de son engagement constant en faveur du projet de gestion collective régionale dans les Caraïbes; elle a estimé que le droit d'auteur et les droits connexes sont porteurs d'un potentiel de

croissance économique. Elle s'est déclarée satisfaite de l'assistance fournie par l'OMPI à la région des Caraïbes, notamment en ce qui concerne les travaux entrepris depuis que les ministres des pays des Caraïbes ont décidé, en 1999, la création d'un Comité régional sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes. Du point de vue de la délégation, la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes demeure un secteur clé pour les gouvernements des pays de la région des Caraïbes, qui considèrent la gestion collective comme un moyen pour les créateurs de recevoir une juste rémunération pour l'exploitation mondiale de leurs œuvres. À la troisième réunion ministérielle de l'OMPI à Castries (Sainte-Lucie), les ministres des pays des Caraïbes ont réaffirmé leur attachement au système régional de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes et ont adopté une résolution qui appelle notamment à une coopération plus étroite entre le Caribbean Copyright Link (CCL) et les offices de propriété intellectuelle de la région, en vue de garantir la poursuite de la coopération et de l'assistance des gouvernements des pays des Caraïbes. Le Gouvernement de la Jamaïque a jugé important que les représentants des gouvernements des Caraïbes jouent un rôle actif dans le processus d'examen et de mise en œuvre du programme par le CCL. La délégation a fait part de l'intention du gouvernement de jouer à cet égard un rôle de dynamisation. La Jamaica Association of Composers, Authors and Publishers (JACAP), qui gère les droits d'interprétation et d'exécution publiques des compositeurs, des auteurs et des éditeurs sur leurs œuvres musicales, est la seule société de gestion collective nationale associée au CCL. Il existe trois autres sociétés nationales en Jamaïque qui gèrent différents types de droits : la Jamaican Copyright Licensing Agency (JAMCOPY), qui gère les droits de reproduction des auteurs et éditeurs d'œuvres dans la presse écrite et qui est la seule organisation des Caraïbes à s'occuper des droits de reproduction pour les habitants des Caraïbes; la Jamaican Musical Rights Administration Society, qui gère les droits des producteurs de disques sur leurs phonogrammes; et la Jamaican Performers Administration Society, qui gère les droits des artistes interprètes ou exécutants sur leurs interprétations ou exécutions. La délégation a souhaité que ces sociétés et d'autres sociétés nouvelles soient intégrées dans le système du CCL. Elle a déclaré que le plan d'action ciblé par région décrit dans le rapport ne porte pour l'instant que sur la gestion collective des droits sur les œuvres musicales. Cependant, le plan est suffisamment souple pour permettre d'aborder d'autres catégories d'œuvres et de droits tels que les droits de reproduction et les œuvres photographiques. À cet égard, la délégation souhaiterait que le projet soit élargi à d'autres aspects du droit d'auteur et des droits connexes qui pourraient bénéficier des systèmes de gestion collective au même titre que les œuvres musicales. La délégation s'est félicitée de la proposition figurant dans le rapport de situation sur les activités de formation prévues pour le mois en cours et en mars et a informé qu'elle consulterait à ce sujet le département approprié. Elle a pris note du fait que la Performing Rights Society a réduit ses opérations dans un certain nombre de pays des Caraïbes et cédé son répertoire à des sociétés de la région. Cette évolution est essentielle non seulement pour la viabilité à long terme des sociétés de perception nationales mais également pour la faisabilité et la durabilité du système régional de gestion collective. L'autonomie des sociétés de perception nationales est également un aspect important pour que les pays puissent bénéficier d'un apport net de redevances au titre des utilisations à l'étranger. En ce qui concerne l'évolution des activités de gestion collective entreprises par les sociétés nationales, la Jamaïque axe ses efforts sur l'acquisition des droits, la concession de licences et la perception de redevances. Au sujet de ces deux derniers points, la délégation a souligné le rôle du Tribunal national du droit d'auteur dans la réglementation des activités de concession de licences des sociétés de perception, qui occupent toutes une position de quasi-monopole à l'égard des droits qu'elles administrent. Le tribunal a été créé pour rationaliser la gestion collective en établissant des barèmes de licence appropriés et en garantissant des taux de redevance raisonnables. La délégation a affirmé que la Jamaïque continuera à collaborer avec l'OMPI à l'établissement du système régional de gestion

collective du droit d'auteur et des droits connexes dans les Caraïbes non seulement en vue de promouvoir et de protéger les œuvres, mais également en vue d'assurer une rémunération appropriée aux populations de la région.

93. La délégation du Yémen a exprimé ses remerciements pour le travail accompli par la Division de la gestion collective du droit d'auteur dans un court laps de temps depuis sa création. Au sujet du point 6 du document établi par le Bureau international, elle a pris note des efforts déployés par la division, en collaboration avec les gouvernements de la région, pour mettre en œuvre le projet et ses différentes composantes. Il donnera certainement un nouvel élan à la protection du droit d'auteur et des droits connexes dans la région des Caraïbes. Cette évolution encourage le Yémen à demander la mise en place de projets analogues dans la région arabe, afin de faire bénéficier les pays du développement et de la promotion du droit d'auteur et des droits connexes, eu égard à l'importance de la civilisation et de l'histoire arabo-islamiques. La délégation a évoqué la nécessité d'allouer des ressources supplémentaires à la division pour lui permettre d'accomplir ses tâches et de fournir des services à tous les États membres, notamment aux pays en développement et aux PMA. Elle a mentionné les efforts déployés par le Yémen dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, notamment par la promotion d'associations concernées par les droits des communautés de créateurs tels que les écrivains, les artistes, les compositeurs ou les producteurs de phonogrammes, en leur permettant de rendre leurs mouvements associatifs plus efficaces dans la promotion de la protection du droit d'auteur et des droits connexes de leurs membres respectifs et dans la sanction des droits économiques découlant de l'utilisation de leurs œuvres. À cet égard, la délégation a évoqué l'atelier sur la gestion collective dont l'organisation, en collaboration avec l'OMPI, est prévue au Yémen en juin 2001 et elle a souligné le besoin urgent, pour son pays, de renforcer sa collaboration avec la Division de la gestion collective du droit d'auteur de l'OMPI pour mettre en place ses propres systèmes dans ce domaine afin de promouvoir et de protéger la richesse culturelle que recouvrent le droit d'auteur et les droits connexes au Yémen.

94. La délégation du Mexique s'est félicitée de l'exposé sur la mise en place d'un système régional de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans la région des Caraïbes. Elle s'est également réjouie des activités menées en Amérique latine depuis 1999. Elle a félicité le Bureau international pour les progrès significatifs qui ont été réalisés jusqu'ici dans l'exécution du projet susmentionné dans les Caraïbes. La délégation a pris note, en particulier, de la création d'un programme informatique de gestion collective en espagnol mis au point par la SGAE pour permettre l'échange de données entre sociétés du monde entier et qui tient compte des normes techniques les plus récentes définies par la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). Elle a exprimé sa conviction qu'une meilleure communication entre les sociétés de gestion collective aura des retombées concrètes pour les auteurs et les artistes interprètes et exécutants du monde entier. Aussi la délégation a-t-elle manifesté son intérêt pour l'examen de ce programme informatique en vue de l'adapter aux besoins des sociétés de gestion collective du Mexique, si nécessaire, avec l'aide du Bureau international. En conclusion, elle a fait sienne la déclaration faite par la délégation de l'Uruguay au nom du GRULAC.

95. La délégation de Cuba a félicité l'OMPI pour l'exposé ainsi que pour la qualité du document présenté par le Bureau international. Considéré sous l'angle des coûts-avantages, le projet régional de gestion collective dans la région des Caraïbes est véritablement une initiative qui favorisera la collaboration entre les offices de la région des Caraïbes; ce projet prometteur évitera de créer indépendamment pour chaque office des structures inutiles et d'effectuer des dépenses inutiles, étant donné qu'il se fonde sur l'utilisation des ressources

existantes. Les résultats obtenus jusqu'ici laissent envisager un succès éclatant qui permettra d'appuyer la proposition de mise en place de projets analogues dans d'autres régions en tenant compte des caractéristiques de chaque région. La délégation s'est également associée à la déclaration faite par la délégation de l'Uruguay au nom du GRULAC.

96. La délégation de la Suède a déclaré que le document établi par la Division de la gestion collective du droit d'auteur (PCIPD/2/3) est très encourageant. Le mécanisme qui est en train d'être mis en place pour la gestion collective des droits dans la région des Caraïbes est très pratique. La Suède, qui pratique la gestion collective depuis longtemps, est bien placée pour mieux cerner les problèmes particuliers rencontrés par les petits pays et comprendre les avantages très importants qu'une approche régionale peut apporter aux Caraïbes. La délégation a, en outre, souligné les quatre éléments suivants :

- a) l'approche fondée sur la coopération régionale est une bonne approche au regard de l'expérience acquise par la Suède en la matière;
- b) le plan d'activité sur lequel se fonde le projet est réaliste et bien conçu;
- c) le programme d'exécution du projet devra intégrer les droits reprographiques, photographiques et autres dans le plan de gestion collective. Limiter ce programme aux droits sur les œuvres musicales ne suffira pas;
- d) le comité régional (transformé depuis en CCL) constitue un bon mécanisme, propre à assurer le développement des sociétés nationales, à les maintenir en phase avec la réalité et à assurer le niveau d'efficacité requis.

97. La délégation de l'Égypte a souhaité souligner l'importance de la gestion collective pour le développement économique et social, en particulier à l'ère du numérique. Elle a encouragé et appuyé l'extension future des activités de gestion collective liées à la coopération pour le développement, tout en exprimant son vif intérêt pour le document sur le projet d'un système régional de gestion collective dans les Caraïbes présenté par le Bureau international, qu'elle étudiera avec soin. La délégation a observé que ledit document invite les États membres à examiner la question de savoir si ce projet régional est opportun pour d'autres régions. Comme le document évoque le fait que la petite taille du marché dans les pays des Caraïbes est un facteur décisif pour y lancer le projet de l'OMPI, la délégation a demandé que le Bureau international prévoie les études nécessaires pour approfondir la question et communiquer ses avis, notamment en ce qui concerne la région des pays arabes.

98. En réponse aux questions soulevées par les délégations, Mme Nahla Haidar El Addal a déclaré que la division est prête, sur demande, à reproduire l'expérience des Caraïbes dans d'autres régions où cela sera faisable. En réponse à l'intervention de la délégation de la Jamaïque, elle a rappelé que l'étude de faisabilité a conduit, pour la région des Caraïbes, à fixer un seuil de 200 000 dollars des États-Unis pour les licences et par année pour qu'une société soit considérée comme viable à long terme. Si une société remplit cette condition et gère un ensemble de droits qui ne sont pas déjà gérés par une autre société établie dans le pays, il n'y aura aucun obstacle en principe à l'adhésion au CCL, mais ces décisions devront être prises d'une part dans les instances gouvernementales compétentes et en consultation avec les partenaires, et, d'autre part, de manière progressive afin de ne pas compromettre la mise en place du système dans la région. En réponse à l'intervention de la délégation de la Suède, Mme Nahla Haidar El Addal a exprimé la reconnaissance de l'OMPI aux offices de droit d'auteur et aux sociétés de gestion collective de la Suède mais aussi de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, du Royaume-Uni et de la Suisse, pour ne citer qu'eux, pour le soutien qu'ils ont apporté en accueillant des stagiaires des Caraïbes et d'autres pays.

99. Le comité a pris note avec satisfaction des informations contenues dans le document PCIPD/2/3.

Point 7 de l'ordre du jour : faits nouveaux en matière de techniques de l'information dans les pays en développement; le système collectif de gestion de sociétés (COSMOS) et les projets d'automatisation des offices de propriété intellectuelle : rapport de situation

100. Les délibérations sur ce point ont eu lieu sur la base du document PCIPD/2/4, qui a été présenté par MM. Narendra Sabharwal, directeur du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Asie et le Pacifique, Ernesto Rubio, directeur du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes, Sherif Saadallah, directeur du Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes, et Geoffrey Onyeama, directeur du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Afrique.

101. La délégation de l'Uruguay, parlant au nom du GRULAC, a exprimé la satisfaction de son groupe pour l'assistance que l'OMPI continue d'apporter en matière de développement des systèmes informatiques, soulignant que ces systèmes ont contribué à augmenter l'efficacité de la gestion de la propriété intellectuelle dans les pays de la région. La délégation a exprimé le vœu que les pays dudit groupe puissent continuer à compter sur l'assistance de l'OMPI en ce domaine; elle s'est déclarée convaincue que le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes pourra compter sur des ressources suffisantes qui lui permettront de continuer à promouvoir le développement de ces systèmes dans la région : il pourra ainsi relever les défis constants qui attendent chacun des offices de propriété intellectuelle pour parvenir à utiliser effectivement les techniques de l'information, en vue d'améliorer la gestion de leurs opérations, faciliter les liaisons avec d'autres offices dans le cadre du WIPONET, augmenter la capacité à offrir des services d'information aux secteurs intéressés de la région et former les ressources humaines à accomplir lesdites tâches.

102. La délégation d'El Salvador a remercié l'OMPI de ses activités de coopération en matière de techniques de l'information et d'automatisation des offices de propriété industrielle, en particulier dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; elle a exprimé le souhait de recevoir de l'OMPI une assistance technique pour l'actualisation des systèmes informatiques de l'office de propriété industrielle. La délégation a exprimé son approbation et sa reconnaissance pour les initiatives prises par l'OMPI dans le domaine du développement des systèmes d'appui aux sociétés de gestion collective du droit d'auteur, mises en œuvre dans les pays des Caraïbes; elle a en outre déclaré son intérêt pour que des initiatives analogues soient prises dans les pays d'Amérique centrale, car ces derniers ne disposent pas de systèmes efficaces de gestion du droit d'auteur.

103. La délégation de l'Égypte a exprimé sa reconnaissance à l'OMPI et au Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes pour leurs efforts visant à automatiser les offices de propriété industrielle dans la région des pays arabes. Elle a préconisé un plus grand recours aux experts locaux des régions en développement pour perfectionner ce logiciel. La délégation a manifesté son appui au projet WIPONET et loué la coopération existant entre les bureaux de la coopération pour le développement avec, respectivement, les pays arabes et l'Afrique; il faudrait encourager les échanges de ce type, car ils renforcent la coopération Sud-Sud, qui se répercutera, à son tour, sur les autres pays en développement.

104. La délégation de la Jamaïque a exprimé sa gratitude à l'OMPI pour l'appui que son pays a déjà reçu du Bureau international dans le domaine de l'automatisation et de l'utilisation de nouvelles techniques de l'information. Elle a souligné l'importance de la mise en œuvre de la résolution sur l'automatisation des offices de propriété intellectuelle des pays des Caraïbes, adoptée par les ministres responsables de la propriété intellectuelle lors de la troisième réunion ministérielle sur la propriété intellectuelle pour les pays des Caraïbes, qui s'est tenue à Sainte-Lucie en octobre dernier. À ce propos, la délégation a appris avec plaisir que les travaux susmentionnés figuraient déjà au nombre des activités de coopération devant être menées par le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes dans un proche avenir.

105. Parlant au nom du groupe des pays d'Asie, la délégation de la Malaisie a dit constater avec plaisir que différentes méthodes et solutions ont été utilisées avec succès pour planifier et mettre en œuvre divers projets d'automatisation dans les pays de la région Asie et Pacifique. Cette approche différenciée est nécessaire étant donné que les situations et les besoins varient d'un pays à l'autre. Tout en se déclarant satisfaite de la mise en œuvre de systèmes d'automatisation de la propriété industrielle dans de nombreux pays de la région, ainsi que des nombreux projets en cours de réalisation, qui doivent bientôt être menés à terme, cette délégation a déclaré qu'une attitude plus dynamique et agressive lui semble nécessaire à l'égard des techniques de l'information et des projets d'automatisation, afin que tous les pays de la région, y compris les PMA, en bénéficient. Elle a souhaité que l'OMPI continue de fournir l'assistance pratique et technique nécessaire aux pays de la région Asie et Pacifique afin de trouver pour ces pays une solution efficace en matière d'automatisation. Globalement, elle a pris acte avec satisfaction des progrès considérables de l'automatisation dans la région dans le cadre des activités menées par l'OMPI.

106. La délégation du Kenya a exprimé sa gratitude au directeur général pour l'assistance que l'Organisation continue de fournir au Kenya en ce qui concerne le projet d'informatisation en cours, qui a sensiblement amélioré et simplifié le travail du KIPO. La délégation a aussi remercié le directeur du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Afrique de ses conseils et de son aide indéfectibles, et a évoqué les fructueuses missions effectuées par ce directeur et l'expert informaticien de l'OMPI rattaché à l'ARIPO. Le Gouvernement du Kenya a récemment décidé de reloger l'office de la propriété industrielle dans les locaux du gouvernement. Il s'ensuit que le réseau informatique local qui avait été mis en place devra être réinstallé dans les nouveaux locaux. En conclusion, la délégation du Kenya a souhaité que son pays bénéficie du même appui et du logiciel nécessaire, dans le domaine des marques en particulier.

107. La délégation de Maurice a remercié le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Afrique et son directeur pour le travail accompli. Rappelant que, la veille, la délégation des Fidji avait évoqué les difficultés importantes auxquelles se heurtent les petits États insulaires en développement du point de vue financier, économique et humain, elle a indiqué que Maurice, étant l'un de ces petits États, a également subi des difficultés de ce type. La délégation a donc remercié l'OMPI de l'assistance que Maurice a reçue jusqu'ici, en particulier pour l'automatisation de son office de la propriété industrielle dans le cadre du plan d'action ciblé par pays. Elle a ajouté que Maurice attend le logiciel nécessaire pour permettre à son office de passer à l'étape suivante, à savoir l'installation et la configuration du logiciel adapté à la propriété intellectuelle aux fins de la saisie de données. Pour finir, la délégation s'est félicitée du projet de programme de formation aux systèmes de classement dans le domaine de la propriété industrielle et a précisé que Maurice aimerait participer à ce programme.

108. La délégation de Cuba a félicité le Bureau international des excellents résultats obtenus par les bureaux de la coopération pour le développement dans le domaine de l'automatisation et a déclaré que la coopération entre l'OCPI et l'OMPI a débouché sur une meilleure gestion de l'OCPI et a permis de rendre accessible l'information nationale ou internationale en matière de propriété intellectuelle et d'en faciliter l'utilisation. La délégation a souligné combien il est important que l'OMPI continue à proposer sa coopération dans ce domaine aux différents pays en développement et qu'elle s'efforce de former les personnes qui utilisent au mieux les nouvelles techniques et souhaitent tirer le meilleur parti possible du WIPONET. Elle a insisté sur la nécessité pour les offices de disposer d'une page Web afin que ceux-ci puissent présenter leurs services et communiquer tout type d'information qu'ils jugent bon de partager avec les personnes qui utilisent ou sont susceptibles d'utiliser le système de la propriété intellectuelle. Elle a renouvelé la proposition qu'elle avait faite le mois dernier lors de la Réunion régionale des directeurs d'offices de propriété industrielle d'Amérique latine, à savoir demander à l'OMPI une aide pour l'installation de réseaux virtuels privés utilisant des mécanismes de codification par l'intermédiaire du WIPONET. Enfin, elle a souscrit aux déclarations faites par la délégation de l'Uruguay au nom du GRULAC.

109. La délégation de la République démocratique populaire lao a exprimé sa satisfaction et sa gratitude à l'OMPI, en particulier au directeur du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Asie et le Pacifique, pour les efforts déployés en vue de fournir une assistance technique aux pays de la région. Elle a souligné combien il est important de poursuivre les efforts visant à automatiser l'office de la propriété industrielle à Vientiane et a fait observer qu'il reste beaucoup à faire en regard de la situation des autres offices de la région. La mise en place d'un système de dépôt des demandes d'enregistrement de marques et des demandes de brevet commun aux pays de l'ANASE a rendu nécessaire l'automatisation de l'office de son pays. La délégation a aussi attiré l'attention sur le fait que les systèmes de propriété intellectuelle des pays développés, des pays en développement et des PMA diffèrent et qu'il convient de tenir tout particulièrement compte des besoins des PMA. Elle a demandé à l'OMPI de continuer à fournir une assistance technique aux PMA de l'Asie du Sud-Est aux fins du renforcement de l'automatisation de leurs systèmes.

110. La délégation de l'Uruguay a remercié le Bureau international des activités de coopération menées à bien dans le cadre de l'automatisation de la Direction nationale de la propriété industrielle. Elle a dit que ce processus d'automatisation a commencé à la fin des années 80 et au début des années 90 et qu'aujourd'hui l'office, entièrement automatisé, utilise des systèmes d'information qui facilitent l'ensemble de la gestion dans le domaine des marques et des brevets. La délégation a signalé que l'année dernière, le gouvernement de son pays a signé un accord de coopération avec l'OMPI, financé par des fonds gouvernementaux, qui porte en grande partie sur les techniques de l'information, ce qui montre la place que l'Uruguay accorde aux techniques de l'information et d'automatisation en tant qu'instruments du développement de son système de propriété intellectuelle. Elle a souligné l'importance des services d'information en matière de brevets offerts par l'OMPI, ajoutant que l'office de son pays y a recours régulièrement car ils lui sont d'une grande aide.

111. Le représentant de l'OEB a informé le comité permanent des activités de l'office concernant l'élaboration et la mise à disposition d'un logiciel pour les brevets et les marques à l'intention des petits et moyens offices. L'OEB a conçu un logiciel, dit commun, qui a été mis au point par l'OEB et par la Commission européenne des pays d'Europe centrale et orientale et diffusé dans tous les autres pays du monde. Divers États membres de l'OEB, l'OHMI et l'Office eurasiatique des brevets (OEAB) à Moscou utilisent déjà ou utiliseront ledit logiciel. La Malaisie en bénéficie aussi, gratuitement, au titre du programme sur les brevets et

les marques CE-Asie, et des experts malaisiens ou des experts asiatiques en Malaisie en ont fait la première application. Le représentant a déclaré qu'en outre l'OEB a, parallèlement, conçu à l'intention des petits offices un logiciel (POLITE) qui en est à l'état de projet pilote géré avec l'ARIPO. Il a conclu en indiquant que l'OEB est prêt à poursuivre cette coopération, notamment avec les petits offices de propriété industrielle, dans le cadre du Programme de coopération de l'OMPI pour le développement.

112. Le représentant de l'OUA a félicité les directeurs des bureaux pour les informations utiles et enrichissantes communiquées sur les techniques de l'information dans les pays en développement, et le complément fort édifiant ajouté par le vice-directeur général. Il a ensuite remercié tout particulièrement le directeur du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Afrique pour l'excellent travail accompli dans un secteur où l'Afrique accuse beaucoup de retard. Il a souligné que le chef de l'État du Nigéria a pris récemment l'engagement de sensibiliser, à travers l'OUA, les dirigeants sur la question de la propriété intellectuelle. Il a terminé son intervention en émettant le vœu de l'OUA que ces activités en matière de techniques de l'information se poursuivent et s'améliorent à travers la formation et la fourniture d'équipement aux pays en développement.

113. Le comité a pris note avec satisfaction des informations contenues dans le document PCIPD/2/4.

Point 8 de l'ordre du jour : assistance aux pays les moins avancés (PMA) : rapport sur la réunion de Lisbonne (1^{er} et 2 février 2001)

114. Les délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour ont eu lieu sur la base du document PCIPD/2/Inf. 2 présenté par M. Kifle Shenkoru, chef de l'Unité des pays les moins avancés (PMA). M. Shenkoru a également présenté un rapport verbal sur les résultats de la réunion de haut niveau de Lisbonne sur la propriété intellectuelle.

115. La délégation de Madagascar a remercié l'OMPI pour les différentes activités d'assistance technique ciblées menées dans les PMA dans le but de promouvoir et de renforcer les systèmes de propriété intellectuelle de ces pays, dont le sien. Elle a remercié le chef de l'Unité des PMA pour son rapport sur la table ronde de haut niveau sur la propriété intellectuelle et les PMA, organisée à Lisbonne en collaboration avec l'INPI et qui a enregistré une forte participation au niveau ministériel. Elle a loué l'initiative qu'a prise le directeur général en organisant la table ronde, qui témoigne de sa détermination à prendre en considération les préoccupations des PMA. Elle a exprimé le souhait que les recommandations issues de cette table ronde se traduisent par des actes concrets et permettent aux PMA de tirer profit de la propriété intellectuelle. Pour conclure, la délégation malgache a appuyé la déclaration faite la veille par la représentante de l'Éthiopie sur la nécessité de renforcer la participation des PMA aux diverses réunions de l'OMPI et l'augmentation des ressources de l'unité à cet effet et en vue de renforcer ses capacités.

116. La délégation du Portugal a commencé par exprimer l'honneur que son pays a eu d'accueillir la table ronde interrégionale de haut niveau sur la propriété intellectuelle pour les PMA, à Lisbonne. Elle s'est félicitée des résultats positifs atteints et de la sensibilisation des autorités politiques sur la question et surtout de l'importance de l'utilisation du système de la propriété industrielle dans la promotion du développement des PMA. Elle a réaffirmé l'appui

du gouvernement de son pays et du président de l'INPI aux efforts des PMA, en particulier les pays africains de langue officielle portugaise (PALOP), pour la mise en application de la déclaration finale de la table ronde, après identification des besoins de ces pays et de leurs potentialités.

117. La délégation des Philippines a d'abord félicité l'OMPI, et tout particulièrement son directeur général, pour avoir créé l'Unité des PMA au sein du Secrétariat. Elle a rendu hommage au chef de l'unité pour le travail accompli depuis la mise en place de celle-ci. Se référant aux PMA, elle a observé que non seulement ils sont faibles sur le plan économique mais aussi ils ont des lacunes dans le domaine de la propriété intellectuelle, d'où l'importance d'inclure ces questions dans le programme. La délégation a terminé son intervention en exprimant le souhait que les efforts entrepris par l'OMPI portent leurs fruits.

118. La délégation de l'Érythrée a remercié le directeur général d'avoir établi l'Unité des PMA et a félicité le chef de cette unité pour l'œuvre accomplie au cours d'une aussi brève période. Elle a fait observer que les PMA se distinguent essentiellement par un faible niveau de développement économique et un manque de connaissance des systèmes de propriété intellectuelle. Elle a souligné que l'Érythrée a bénéficié de l'assistance fournie par l'OMPI. En conclusion, elle a réaffirmé l'importance de l'Unité des PMA, citant en exemple l'importante déclaration issue de la table ronde tenue à Lisbonne.

119. La délégation du Bangladesh a remercié le directeur général et le vice-directeur général de leurs efforts et de leur engagement, ainsi que le chef de l'Unité des PMA sa présentation. La délégation a souligné les changements fondamentaux introduits dans le régime mondial de la propriété intellectuelle par les révolutions modernes de l'information et de la génétique, qui ont des incidences de grande envergure pour les PMA. Elle a insisté sur la nécessité d'un nouveau système de propriété intellectuelle et l'importance d'une participation des PMA à la société mondiale fondée sur le savoir d'égal à égal avec leurs partenaires en développement. Elle a milité en faveur de l'élaboration d'une stratégie cohérente accompagnée de mesures d'application susceptibles de permettre aux PMA de relever les défis de la propriété intellectuelle. En ce qui concerne la déclaration de Lisbonne, la délégation a demandé à l'Unité des PMA de mettre au point un programme ciblé fondé sur les recommandations adoptées à cette occasion. Elle a énuméré un nombre restreint de domaines prioritaires qu'il conviendrait de prendre en considération dans les futurs programmes ciblés sur les PMA, à savoir : la création d'un environnement de propriété intellectuelle offrant aux PMA la possibilité de tirer profit du système de la propriété intellectuelle; la création de richesse à partir des savoirs traditionnels, du folklore et des ressources génétiques; l'établissement de sociétés de gestion collective; le transfert de connaissances en faveur des PMA afin de contrer la tendance à leur marginalisation dans une société fondée sur le savoir; le développement de l'esprit d'entreprise, y compris la création de PME et le renforcement de leur compétitivité; la suppression des déséquilibres existants dans le système de la propriété intellectuelle grâce à la prise en considération des dimensions du développement dans l'évolution de ce système. La délégation a conclu son intervention en remerciant le Gouvernement portugais d'avoir accueilli la table ronde et en appelant de ses vœux un renforcement de l'Unité des PMA en termes de moyens financiers et de ressources humaines.

120. La délégation de la République démocratique populaire lao a fait observer que son pays ne serait pas en mesure de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de l'Accord sur les ADPIC sans l'aide de l'OMPI. Elle a rappelé les besoins des PMA en termes notamment d'infrastructures et de mise en valeur des ressources humaines et a prié l'OMPI de continuer à apporter son assistance juridique et technique aux PMA pour permettre à ces pays

de s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'Accord sur les ADPIC. La délégation a également demandé que des séminaires supplémentaires soient organisés en faveur de son pays.

121. Au nom du GRULAC, la délégation de l'Uruguay a remercié le chef de l'Unité des PMA pour l'excellence et la clarté de son exposé et a exprimé son soutien à l'initiative des PMA.

122. La délégation du Cambodge a remercié l'OMPI et le chef de l'Unité des PMA pour le rétablissement du système de propriété intellectuelle dans son pays. Le Cambodge rencontre également des difficultés en termes d'infrastructure en ce qui concerne son système de propriété intellectuelle; il souhaiterait demander l'appui de l'OMPI à cet égard, outre une assistance dans le cadre du projet WIPONET, de l'Accord sur les ADPIC et d'autres questions mondiales de propriété intellectuelle telles que le commerce électronique, les savoirs traditionnels et les ressources génétiques.

123. La délégation de l'Éthiopie a remercié le chef de l'Unité des PMA de sa présentation et s'est associée à la déclaration de la délégation du Bangladesh concernant la nécessité de renforcer cette unité par du personnel et des moyens financiers. Elle a conclu son intervention en remerciant l'OMPI et le directeur général de leur initiative et en demandant une aide supplémentaire.

124. La délégation de la Malaisie a remercié l'OMPI pour l'organisation de la réunion de Lisbonne. Elle a appelé à redoubler d'efforts afin d'aider à l'intégration des PMA dans le système de la propriété intellectuelle et a suggéré à cet effet de faire en sorte que les réunions de l'OMPI à Genève puissent être suivies par un plus grand nombre de participants. Elle a terminé en lançant un vibrant appel en faveur du renforcement de l'aide au groupe des pays d'Asie en vue de faciliter la participation aux réunions de l'OMPI.

125. La délégation de la Suède s'est félicitée de la création d'une unité spéciale responsable des PMA et de l'excellente qualité des activités entreprises jusqu'ici. Elle a souhaité que les questions relatives aux PMA soient examinées dans le contexte de la mondialisation et de leur rapport avec l'OMC et l'OMPI. Elle a enfin appuyé l'idée du renforcement de la coordination sur les questions de propriété intellectuelle dans les pays en développement.

126. La délégation de la Guinée a d'abord salué la qualité et la pertinence de la réunion de Lisbonne. Elle s'est félicitée de l'organisation de trois réunions préparatoires, en Afrique, qui ont abouti à celle de Lisbonne. Elle a fait remarquer que, malgré les progrès réalisés, beaucoup d'engagements importants pris lors des précédentes conférences des Nations Unies sur les PMA n'ont pas été tenus. Elle a noté la nécessité d'une mobilisation de ressources accrue et une réelle détermination de la communauté internationale en vue de définir son action avec de nouveaux moyens. La délégation s'est réjouie de l'adoption d'un plan d'action en préparation de la troisième conférence des Nations Unies prévue à Bruxelles, et a émis le souhait que celle-ci débouche sur des actions concrètes qui permettront l'intégration des PMA dans l'économie mondiale. Elle a, pour terminer, remercié le directeur général de l'OMPI pour la création de l'Unité des PMA et a salué les efforts du Secrétariat visant à intégrer la propriété intellectuelle dans le développement économique et social des PMA.

127. La délégation du Soudan a remercié le chef de l'Unité des PMA de son excellent rapport et de l'organisation de conférences sur les PMA au cours des dernières années. Elle a également remercié le directeur général, par l'intermédiaire du vice-directeur général, des

activités menées au Soudan. Elle s'est félicitée de la déclaration de Lisbonne, qu'elle considère comme l'aboutissement de toutes les activités précédentes. La délégation a exprimé l'espoir que ce qui a été adopté devienne réalité. Elle a souligné que les PMA traversent une période difficile et que la disparité entre pays développés et pays en développement s'accroît. Elle a ajouté que les PMA ont besoin d'une infrastructure qui intègre tous les instruments de protection et de développement. Compte tenu du nombre d'institutions spécialisées associées aux conférences sur les PMA, elle s'est demandé pourquoi l'assistance à ces pays ne pourrait pas être élargie à toutes sortes de programmes, tels que l'aménagement d'institutions.

128. La délégation d'Haïti a commencé par féliciter les différents intervenants et remercier l'OMPI, plus particulièrement son directeur général, des efforts louables déployés dans son pays. Elle a ensuite passé en revue l'appui dont son pays a récemment bénéficié, qui a eu une haute portée. Elle a déclaré que son pays fonde de grands espoirs sur la réalisation du projet WIPONET et sur le programme d'enseignement à distance dans la mesure où celui-ci permettra d'atteindre de façon plus significative tous les secteurs concernés, y compris l'université. Elle a exprimé le vœu que l'académie mette à la disposition des PMA le maximum de moyens logistiques pour surmonter les problèmes liés au développement de la propriété industrielle.

129. Le représentant de l'OUA a félicité le chef de l'Unité des PMA de son rapport de qualité sur les activités menées dans le domaine qui lui a été confié. Il a exprimé sa satisfaction quant à la mobilisation de la communauté internationale en faveur des PMA à travers l'organisation d'une série de conférences, dont la dernière en date a été celle de Lisbonne. Le représentant de l'OUA a reconnu les efforts de l'OMPI visant à intégrer la dimension de la propriété intellectuelle dans les programmes de développement économique des PMA. Il a ajouté que l'OUA y est d'autant plus sensible que le continent africain compte le plus grand nombre de PMA, à savoir 33, sur un total de 48 PMA. En rendant hommage au directeur général de l'OMPI, il a souligné que toutes ces réalisations n'ont été possibles que grâce à sa clairvoyante vision. Il a également loué l'action significative du vice-directeur général chargé du Secteur de la coopération pour le développement pour l'œuvre accomplie en vue d'intégrer les PMA dans le circuit de la propriété intellectuelle. Enfin, le représentant de l'OUA a soutenu l'idée de l'augmentation des ressources et des activités de l'Unité des PMA au sein de l'OMPI. Pour terminer, il a réitéré son appui à la déclaration de Lisbonne.

130. Le comité a pris note avec satisfaction des informations contenues dans le document PCIPD/2/Inf. 2.

Point 9 de l'ordre du jour : prestation de services d'information en matière de propriété industrielle aux pays en développement : bilan des activités en cours et besoins futurs

131. Les délibérations sur ce point ont eu lieu sur la base du document PCIPD/2/5 Rev.2, qui a été présenté par M. Vladimir Yossifov, directeur de la Division de la logistique et de la promotion des innovations.

132. La délégation de Cuba a félicité M. Yossifov pour son excellent exposé ainsi que le Bureau international pour la qualité du document présenté. Selon l'évaluation faite par les utilisateurs de l'OCPI, les services d'information en matière de brevets de l'OMPI pour les pays en développement, dont la création date de 1975, sont fiables et très utiles; il ressort en effet du rapport présenté que le succès de ces services est indéniable tant du point de vue

quantitatif que qualitatif. C'est pourquoi la délégation a souhaité que l'OMPI continue d'assurer ces services, compte tenu de l'importance qu'ils revêtent pour les pays en développement, et qu'elle s'efforce de les étendre après avoir effectué une étude de faisabilité. Il importe de disposer de l'information nécessaire pour pouvoir étayer la prise de décisions. La délégation a par ailleurs souligné le rôle que jouent les services d'information en matière de propriété intellectuelle pour réduire l'écart qui sépare les pays développés des pays en développement, étant donné que ces prestations contribuent à résoudre les problèmes qui se posent au niveau de l'industrie, de la recherche, du commerce et de l'économie dans son ensemble. Pour conclure, la délégation a assuré que l'office cubain est toujours prêt à fournir son appui à ces services.

133. La délégation de la République de Moldova a félicité l'orateur pour sa présentation des prestations fournies par les services d'information de l'OMPI en matière de propriété industrielle ainsi que pour la qualité du document préparé à ce sujet. Elle a rappelé que la principale activité de l'Office d'État pour la protection de la propriété industrielle (AGEPI) consiste en la dissémination d'informations techniques aux utilisateurs. L'office fournit aux entreprises l'information nécessaire à leurs activités. Il assure également à son personnel et aux utilisateurs une formation spécialisée dans le domaine de l'information en matière de brevets. Il aide à la préparation et à l'analyse de projets et travaille plus particulièrement pour et avec les PME dans ce sens. La délégation a recommandé que les services d'information en matière de propriété industrielle fournis par l'OMPI soient renforcés.

134. La délégation de la Suède a appuyé les travaux effectués par l'OMPI et en particulier la Division de la logistique et de la promotion des innovations, et a fait observer que tous les pays rencontrent les mêmes problèmes en ce qui concerne la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle, notamment au sein des PME. Ce type d'activité doit être financé d'une façon ou d'une autre et il y a lieu de trouver une solution à cet égard. C'est pourquoi la Suède a proposé d'aider l'OMPI et la Division de la logistique et de la promotion des innovations à trouver d'éventuelles idées notamment en ce qui concerne la commercialisation et la promotion de ces services, compte tenu du grand intérêt qu'ils présentent pour les utilisateurs.

135. La délégation de l'Uruguay, parlant au nom des pays membres du GRULAC, a remercié M. Yossifov pour sa présentation très complète. Le GRULAC espère que l'OMPI pourra continuer de mettre en œuvre ses activités de coopération avec les pays d'Amérique latine en vue de développer les services spécialisés d'information en matière de propriété intellectuelle et d'intensifier la diffusion de l'information en matière de brevets à l'intention des utilisateurs nationaux, notamment des universités et des centres de recherche. Il est aussi nécessaire de renforcer les services d'information technique des offices de propriété intellectuelle, et il est souhaitable que l'OMPI dispose de ressources pour ce type d'activité. En outre, la délégation a souligné l'importance des services d'information en matière de brevets de l'OMPI et a indiqué que l'office de propriété industrielle de l'Uruguay y recourt régulièrement étant donné qu'ils lui apportent un appui fondamental.

136. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a rendu hommage à l'importante contribution que l'OMPI apporte aux pays en développement en leur fournissant des services d'information en matière de propriété industrielle. Parmi les activités d'assistance technique de l'OMPI aux pays en développement, les services d'information en matière de brevets de l'OMPI pour les pays en développement ont fortement contribué à la modernisation technique dans les pays en développement depuis le lancement de ce programme en 1975. La délégation a rappelé que son pays compte parmi les bénéficiaires de

ces services, qui se sont révélés très fructueux et restent indispensables, comme le montre l'augmentation systématique du nombre de demandes de services d'information en matière de brevets de l'OMPI pour les pays en développement et leur grande variété, émanant notamment de pays en développement qui n'ont pas accès à l'Internet. La délégation a exprimé sa gratitude aux gouvernements et offices ayant fourni à l'OMPI des services d'information en matière de brevets et des documents de brevet à titre gracieux afin que les pays en développement puissent partager les techniques modernes et leurs inventions; elle a par ailleurs formé le vœu que la prestation de ces services se poursuive et soit renforcée dans les années à venir.

137. La délégation de la Chine s'est félicitée des activités de l'OMPI en ce qui concerne la fourniture de services d'information en matière de propriété industrielle aux pays en développement et a exprimé son soutien en faveur des activités prévues pour l'avenir. La délégation s'est dite satisfaite des corrections apportées aux erreurs qu'elle avait signalées dans les annexes du document PCIPD/2/5 Rev.2.

138. Le représentant de l'ARIPO a exprimé sa satisfaction devant la poursuite des relations entre l'ARIPO et l'OMPI et, notamment, la Division de la logistique et de la promotion des innovations. Le représentant a demandé que l'OMPI œuvre en faveur de la création de services techniques modernes et de la diffusion d'informations à tous les utilisateurs.

139. Le représentant de l'OEB est convenu, avec toutes les autres délégations, qu'il est important que l'OMPI fournisse les informations nécessaires à ses utilisateurs. Le représentant a fait observer que la réduction relative du nombre de copies de documents de brevet fournies par l'OEB est principalement due au fait que toutes les informations de l'OEB sont actuellement disponibles sur l'Internet et que de nombreux utilisateurs peuvent télécharger les documents de brevet directement depuis le site Web de l'OEB.

140. Le comité a pris note avec satisfaction des informations contenues dans le document PCIPD/2/5 Rev.2.

Point 10 de l'ordre du jour : commerce électronique et propriété intellectuelle dans les pays en développement : rapport de situation

141. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCIPD/2/6, présenté par Mme Cynthia Cannady, directrice de la Division du commerce électronique.

142. La délégation de l'Uruguay, parlant au nom du GRULAC, a dit avoir accueilli le rapport avec satisfaction et a insisté sur l'importance du deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet ("deuxième processus de l'OMPI"). Elle a souhaité que l'Organisation alloue des ressources supplémentaires à son programme de coopération pour le développement afin de faciliter la participation, dans ce domaine important, des secteurs public et privé de la région. La délégation a fait valoir qu'un appui de ce type au niveau national, sous la forme de séminaires et d'ateliers par exemple, permettrait aux pays de profiter des avantages économiques du commerce électronique.

143. La délégation de l'Égypte a remercié le Bureau international de son rapport, faisant observer que celui-ci, bien qu'intitulé "Commerce électronique et propriété intellectuelle dans les pays en développement", fait le point sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du plan d'action de l'OMPI dans le domaine du numérique mais n'est pas réellement axé sur les

besoins spécifiques des pays en développement et la coopération technique assurée par l'Organisation dans ce domaine. Elle a indiqué qu'il pourrait être utile d'établir un lien entre les activités de l'Organisation dans le domaine du commerce électronique et l'assistance technique à l'intention des pays en développement.

144. La délégation de Cuba a félicité le Bureau international pour l'intégralité de son rapport et a insisté sur le fait que Cuba accorde un rang de priorité élevé au commerce électronique. Les offices nationaux du droit d'auteur et ceux de la propriété industrielle participent activement aux travaux de la Commission nationale du commerce électronique et sont chargés de donner des avis sur les aspects relatifs à la propriété intellectuelle au sein de cette commission. Elle a évoqué en particulier l'importance attachée aux procédures de dépôt et de traitement en ligne des demandes internationales selon le PCT, le système de Madrid et l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels et a souligné les avantages considérables que présente pour les déposants et les offices de propriété industrielle le développement actuel de ces systèmes. Elle a déclaré attendre avec intérêt la deuxième conférence internationale de l'OMPI sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle, prévue du 19 au 21 septembre 2001, et espérer que l'Organisation favorisera une large participation à cette manifestation. La délégation s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Uruguay au nom du GRULAC.

145. M. Castelo, vice-directeur général, a expliqué, au sujet de l'intervention de la délégation de l'Égypte, que le point de l'ordre du jour à l'examen vise à démontrer de quelle manière le programme de coopération pour le développement fonctionne en corrélation avec les programmes de l'Organisation dans le domaine du commerce électronique. Il a fait observer que le deuxième processus de consultations de l'OMPI n'est que l'un des aspects du plan d'action de l'OMPI dans le domaine du numérique et qu'un processus de consultations et plusieurs missions ont été organisés à ce titre. Il a ajouté que certaines activités du programme de coopération pour le développement menées à bien de manière indépendante portent sur l'utilisation de l'électronique aux fins de l'accomplissement de tâches administratives dans le domaine de la propriété intellectuelle.

146. La délégation du Mexique a remercié le Bureau international pour le rapport de situation présenté touchant le plan d'action de l'OMPI dans le domaine du numérique. Cette délégation a dit que le programme de l'Organisation concernant le commerce électronique est d'une grande importance pour réduire la fracture numérique entre pays en développement et pays industrialisés. Elle a en particulier salué les efforts déployés par le Bureau international pour mettre en œuvre les recommandations du rapport relatif au premier processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet qui visent à éviter ou à résoudre les litiges issus de conflits entre noms de domaine et marques et à lutter contre le "cybersquattage". La délégation a également remercié l'Organisation de l'assistance qu'elle apporte aux administrateurs de noms de domaine de premier niveau qui correspondent à des codes de pays (ccTLD), et a dit avoir hâte de recevoir les résultats du deuxième processus de consultations de l'OMPI. Cette délégation suivra avec intérêt l'évolution de la situation en ce qui concerne les 10 points du plan d'action de l'OMPI dans le domaine du numérique. La délégation a rappelé que le Mexique a ratifié le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) au milieu de l'année 2000 et elle a encouragé d'autres États à ratifier ces traités importants. Elle s'est également déclarée favorable à la poursuite de l'étude de la protection des bases de données et a pris note avec intérêt des travaux sur les opérations qui pourront être effectuées en ligne pour le dépôt et l'administration des demandes internationales déposées selon le PCT, dans le cadre du système de Madrid et en vertu de l'Arrangement de La Haye, ainsi que

des avantages que cela procurera aux utilisateurs en leur facilitant l'accès à ces services. La délégation a noté avec satisfaction que 90 948 demandes PCT ont été déposées en 2000, ce qui représente une augmentation sensible de l'acceptation du PCT, et elle a exprimé l'espoir que le gain correspondant se traduira par une augmentation des ressources allouées au programme de coopération pour le développement, pour permettre à celui-ci de répondre aux besoins des pays. La délégation a marqué son appui global aux programmes de l'Organisation en matière de commerce électronique et a dit que la deuxième conférence internationale de l'OMPI sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle devrait être une bonne occasion d'évaluer et d'affiner les directions à prendre dans l'avenir sur ces questions. La délégation a déclaré que le Mexique attend cette conférence avec intérêt et se dispose déjà à y participer activement. Enfin, elle a noté l'importance de la formation et de la diffusion de l'information en matière de commerce électronique et demandé des précisions sur le contenu du module consacré au commerce électronique que l'Académie de l'OMPI se propose d'incorporer à son programme d'enseignement à distance.

147. La délégation du Guatemala a exprimé sa reconnaissance au Bureau international pour l'assistance fournie à de nombreux administrateurs de ccTLD et en particulier à l'administrateur du ccTLD du Guatemala.

148. Mme Cannady a remercié les délégations de leurs interventions et a déclaré que le Bureau international envisage résolument d'explorer et d'affiner la problématique du commerce électronique et de la propriété intellectuelle pour les pays en développement et de se concentrer plus sur ces questions à l'avenir. Elle a confirmé que l'OMPI est prête à fournir des renseignements supplémentaires sur le module d'enseignement à distance consacré au commerce électronique.

149. Le comité a pris note avec satisfaction des informations contenues dans le document PCIPD/2/6.

Point 11 de l'ordre du jour : protection des savoirs traditionnels et de la propriété intellectuelle dans les pays en développement : rapport de situation

150. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCIPD/2/7. Ce point a été présenté par M. Wend Wendland, juriste principal à la Division des questions mondiales de propriété intellectuelle.

151. La délégation de l'Australie a félicité l'OMPI du travail accompli jusqu'ici sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore. Constatant que ces questions sont complexes, déchaînent souvent les passions et recourent de nombreux domaines, elle s'est félicitée de pouvoir en débattre ouvertement et franchement. Elle a estimé que l'OMPI constitue, et restera, le cadre approprié pour ces débats et s'est notamment réjouie que ces questions soient abordées de façon pragmatique et sans parti pris. L'Australie est heureuse d'avoir été associée jusqu'à présent à certaines des activités de l'OMPI dans ce domaine et espère continuer à participer aux travaux de l'Organisation à l'avenir.

152. La délégation de l'Uruguay, parlant au nom du GRULAC, a relevé avec satisfaction la création, par l'Assemblée générale de l'OMPI (25 septembre - 3 octobre 2000), du Comité intergouvernemental sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité intergouvernemental"). Elle a

exprimé l'espoir que l'OMPI pourra faciliter la participation d'un nombre important de représentants de pays en développement aux réunions de ce comité et qu'elle consacrera des ressources à des activités de coopération technique permettant aux pays en développement de mieux se préparer à participer aux débats du comité, en prêtant par exemple son concours aux pays en développement pour la compilation de documents et la présentation d'exposés et en facilitant les consultations, au niveau national, entre toutes les parties prenantes intéressées.

153. La délégation de l'Inde s'est déclarée satisfaite du travail déjà accompli par l'OMPI. L'Inde attache une grande importance aux savoirs traditionnels et au folklore, et cette délégation a attribué à une protection inadéquate des savoirs traditionnels et du folklore le fait que la propriété intellectuelle soit parfois perçue négativement par le public. Elle a ajouté que l'élargissement de la protection de la propriété intellectuelle est parfois perçu comme favorisant uniquement les intérêts commerciaux des pays développés. Le manque de reconnaissance de la contribution des communautés locales dans les domaines des ressources génétiques et des savoirs traditionnels a donné lieu à d'interminables controverses juridiques. Cette délégation a relevé avec un intérêt particulier les travaux de l'OMPI sur le recensement des savoirs traditionnels, évoqués par le Secrétariat. Elle a fait mention de la création en cours d'une base de données numérique sur les savoirs traditionnels touchant à la médecine indienne. Elle a exprimé l'espoir que cette base de données sera intégrée dans le WIPONET sous la forme d'une bibliothèque numérique de savoirs traditionnels, qui pourrait aussi être reprise dans la classification internationale des brevets. Il a été suggéré que l'OMPI prenne l'initiative d'aider les pays à participer aux activités concernant la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore. La délégation de l'Inde a souhaité que le comité intergouvernemental soit en mesure d'aborder les diverses questions qui se posent dans ce domaine. En conclusion, elle a dit attendre de l'OMPI une étude objective de ces questions.

154. La délégation de la Suède a félicité l'OMPI de ses activités et de la démarche adoptée pour aborder ces questions. Le sujet à l'étude illustre la multiplication des interconnexions entre différentes tribunes de discussion et différents domaines du droit. L'approche globale et interdisciplinaire de l'OMPI est donc justifiée. Évoquant plus particulièrement le programme de coopération pour le développement mis en œuvre par l'OMPI, cette délégation a évoqué l'enjeu que représente dans ce domaine la conception de programmes et d'activités qui tiennent compte de la nature intersectorielle du sujet. Il serait par conséquent tout à fait souhaitable, par exemple, que les participants du cours de formation annuel Suède-OMPI apprennent comment les questions touchant aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore sont traitées dans d'autres enceintes.

155. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a remercié l'OMPI pour les travaux déjà effectués dans ce domaine. Cette délégation a déclaré qu'avec l'émergence des biotechnologies, les questions liées aux ressources génétiques occupent une place importante dans les préoccupations de nombreux pays. La délégation s'est félicitée de la décision de créer le comité intergouvernemental et a souhaité que la première session de celui-ci aboutisse à des recommandations. Pour terminer, elle a manifesté sa volonté de participer activement aux réunions du comité intergouvernemental.

156. La délégation de l'Ouganda a remercié l'OMPI pour les activités menées jusqu'ici en ce qui concerne les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore, questions d'une importance particulière pour les pays en développement et les PMA. La délégation s'est félicitée de la création du comité intergouvernemental, qui facilitera la participation de ces pays aux délibérations futures. Elle a dit espérer que les réunions du comité

intergouvernemental permettront à la réflexion engagée de se poursuivre de manière franche et ouverte. Elle a fait observer que ces questions intéressent aussi les pays développés. Elle a fait part de sa gratitude pour la prise en compte spécifique de ces questions mondiales dans le programme d'activité de l'OMPI. Enfin, cette délégation a souhaité une représentation régionale effective dans les réunions du comité intergouvernemental et a suggéré que l'OMPI facilite, en particulier, la participation des PMA.

157. La délégation du Mexique s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Uruguay au nom du GRULAC et a demandé un complément d'information au sujet du projet pilote sur l'acquisition, la gestion et la sanction à titre collectif de droits de propriété intellectuelle sur les savoirs traditionnels, mentionné par le Secrétariat dans sa présentation de ce point de l'ordre du jour. La délégation a aussi demandé des exemplaires des monographies sur le rôle des droits de propriété intellectuelle dans le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources biologiques et des connaissances traditionnelles qui leur sont associées, commanditées par l'OMPI et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (les monographies OMPI/PNUE), dont le Secrétariat a également fait mention.

158. La délégation du Brésil a fait l'éloge des travaux déjà accomplis par l'OMPI et a évoqué deux activités que la délégation considère comme particulièrement importantes. Premièrement, les ateliers et séminaires d'information sur la thématique "propriété intellectuelle et ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore". La délégation a annoncé au comité permanent la décision récemment prise par le Brésil d'organiser une réunion sur ces questions, qui aura lieu dans la région amazonienne. Elle a déclaré que la participation de l'OMPI à cette réunion serait la bienvenue, de même que la participation d'autres États membres qui pourraient être intéressés. Deuxièmement, l'assistance de l'OMPI en matière législative. Selon la délégation, l'OMPI doit la poursuivre étant donné le nombre croissant de pays qui ont entrepris la rédaction de lois sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore, en particulier pour assurer la conformité de ces lois avec les traités de propriété intellectuelle ainsi qu'avec des traités conclus dans d'autres domaines.

159. La délégation de Madagascar a déclaré que les questions entrant dans ce point de l'ordre du jour sont d'une grande importance pour Madagascar, qui est riche par sa diversité biologique. La délégation a fait état de cas d'exploitation de ressources génétiques de Madagascar pour la production de médicaments. Évoquant le projet de loi malgache en préparation qui traite des ressources génétiques, de l'accès aux bases de données et de questions connexes, elle a demandé l'assistance de l'OMPI pour la finalisation de ce texte. La délégation a félicité l'OMPI pour les activités menées jusqu'à présent dans ce domaine.

160. La délégation de la Slovaquie a remercié et félicité l'OMPI pour les résultats déjà atteints par ses activités. La délégation a déclaré que les savoirs traditionnels et le folklore jouent un rôle important dans la société slovaque et elle a mentionné l'Institut du folklore et de l'ethnographie, qui fait partie de l'Académie des sciences de la Slovaquie. La délégation s'est félicitée de la création du comité intergouvernemental, dont elle attend avec enthousiasme la première session.

161. La délégation de la Chine a souligné qu'elle attache beaucoup d'importance au rôle de la propriété intellectuelle dans l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages qui en découlent, ainsi qu'à la protection des savoirs traditionnels et du folklore. Elle a déclaré que des problèmes urgents et concrets restent à résoudre et a exprimé son soutien à

l'OMPI pour les activités menées dans le passé et à l'heure actuelle dans ce domaine, notamment la mise en place du comité intergouvernemental. En conclusion, la délégation a exprimé l'espoir que la première session du comité intergouvernemental produira des résultats fructueux.

162. La délégation des Fidji s'est réjouie de la mise en place du comité intergouvernemental et a demandé à l'OMPI de fournir une assistance au plus grand nombre de pays possible, en particulier aux petits pays insulaires, pour leur permettre de participer avec succès au comité intergouvernemental.

163. La délégation de l'Égypte s'est félicitée de l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la présente réunion, car elle atteste l'impulsion donnée par les travaux de l'Organisation aux questions qui y sont abordées. Elle a exprimé son soutien ferme à la mise en place du comité intergouvernemental et s'est réjouie des débats francs et ouverts sur ces questions. Elle a par ailleurs invité l'OMPI à continuer d'inclure ces questions dans ses activités de coopération pour le développement. La délégation a également demandé davantage d'informations sur le projet pilote d'acquisition collective, de gestion et de sanction des droits de propriété intellectuelle relatifs aux savoirs traditionnels qui a été mentionné par le Bureau international. Elle a évoqué une réunion et une mission sur la protection des expressions du folklore qui se sont déroulées en Égypte en 2000. En conclusion, la délégation a exprimé sa conviction que l'OMPI doit continuer de mener ses activités en tenant compte de celles qui sont menées dans d'autres instances, telles que la CNUCED.

164. La délégation du Panama a exprimé le souhait que l'OMPI facilite la participation d'un représentant de son pays aux réunions du comité intergouvernemental.

165. La délégation de Cuba a fait sienne la déclaration faite par la délégation de l'Uruguay au nom du GRULAC. Elle a félicité une fois de plus l'OMPI de sa décision de créer le comité intergouvernemental. Elle a informé le comité permanent de la participation de l'OCPI à la révision de la loi cubaine sur la biodiversité, qui comprend des dispositions relatives à l'accès aux ressources génétiques, en donnant notamment des avis sur le lien indissociable qui existe entre ce thème et la propriété intellectuelle. D'autre part, l'OCPI a coordonné son action avec celle des fonctionnaires d'autres organismes du pays qui participent aux réunions internationales, organisées par la FAO et d'autres organisations, au sein desquelles ce point est examiné en relation avec la propriété intellectuelle, afin de les tenir informés de l'évolution sur ce point et de leur permettre ainsi d'adopter des points de vue fondés. La délégation a suggéré à l'OMPI de faire en sorte que les pays en développement soient représentés aux réunions du comité intergouvernemental. Enfin, elle a souhaité disposer de copies des études de cas menées conjointement par l'OMPI et le PNUE, ainsi que du projet de rapport des missions d'enquête effectuées par l'OMPI en 1998 et 1999, qui ont été mentionnés par le Secrétariat lors de la présentation de ce point de l'ordre du jour.

166. La délégation de l'Éthiopie a félicité l'OMPI pour les activités menées jusqu'ici et s'est réjouie de la mise en place du comité intergouvernemental. Elle a indiqué qu'elle participera activement aux réunions de ce comité intergouvernemental. Elle a également exprimé son soutien ferme à l'OMPI pour son projet d'organisation d'ateliers d'information sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore, ainsi que pour les activités de documentation sur les savoirs traditionnels. La délégation a conclu en invitant l'OMPI à augmenter la faculté des pays en développement à participer à ces processus grâce au renforcement de leurs capacités et au développement de leurs infrastructures.

167. La délégation du Soudan a déclaré que le projet de rapport sur les missions d'enquête menées par l'OMPI en 1998 et 1999 est le fruit d'efforts considérables en vue de recueillir et de diffuser des informations utiles. L'accès aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore et le partage des bénéfices qui en découlent sont des questions auxquelles la délégation attache une grande importance. Celle-ci a indiqué qu'elle est disposée à examiner avec soin toutes les questions abordées dans le cadre du projet de rapport sur les missions d'enquête et du comité intergouvernemental.

168. La délégation du Kenya a fait part de sa vive satisfaction devant le travail accompli jusqu'ici par l'OMPI. Elle a fait observer que l'Organisation devra faciliter la participation des pays en développement aux réunions du comité intergouvernemental, que la délégation se félicite par ailleurs de voir créer.

169. Le représentant de l'OUA a aussi exprimé sa satisfaction devant le travail réalisé par l'OMPI jusqu'ici et s'est vivement félicité de la création du comité intergouvernemental. Il a noté que l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices qui en découlent ainsi que la protection des savoirs traditionnels et du folklore ont un lien avec le développement économique, comme l'a indiqué précédemment le président du Nigéria. Il a également souligné la prise de conscience croissante, aux plus hauts niveaux des gouvernements africains, des liens entre la protection de la propriété intellectuelle, le développement et la croissance économique.

170. Le représentant de l'OEB a déclaré que l'office attache une importance particulière aux connaissances médicales traditionnelles et aux ressources phytogénétiques. Il a indiqué que les examinateurs de brevets de l'OEB seraient particulièrement intéressés par les bases de données pouvant faire l'objet de recherches évoquées par le représentant de l'Inde.

171. Le représentant des Communautés européennes a dit, au nom de la Commission européenne (CE), que celle-ci se félicite de l'œuvre accomplie jusqu'ici par l'OMPI et est disposée à examiner les demandes des pays en développement en faveur d'une protection appropriée des savoirs traditionnels, des ressources génétiques et du folklore. Il a informé les participants de deux études récemment commandées par la CE, la première sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices qui en découlent et la seconde sur les expressions du folklore. La CE est favorable à une démarche consistant à passer en revue en premier lieu les systèmes existants en matière de protection des savoirs traditionnels et de réglementation de l'accès aux ressources génétiques et du partage des bénéfices. Quelque peu préoccupée par le fait que ces questions sont actuellement examinées dans un grand nombre d'instances, la CE estime que l'OMPI est l'institution la plus appropriée pour aborder les aspects qui touchent à la propriété intellectuelle. Il n'y a pas de chevauchement d'activités avec d'autres institutions à cet égard. Les pays en développement doivent disposer de ressources suffisantes dans ce domaine et la CE est prête à les aider en termes de renforcement des capacités et de coopération technique. En conclusion, le représentant a fait savoir que la CE envisage d'organiser dans un pays en développement un séminaire sur les questions relatives à la diversité biologique, aux savoirs traditionnels et à la propriété intellectuelle et a par conséquent pris note avec intérêt de la déclaration faite par la délégation du Brésil concernant la réunion prévue.

172. Le représentant de l'ARIPO a indiqué que le Conseil des ministres de son organisation a chargé l'ARIPO de prendre des mesures concernant les questions à l'examen. Il a ajouté que l'ARIPO a appuyé tous les efforts déployés jusqu'ici par l'OMPI. L'ARIPO reçoit des demandes de brevet fondées sur des techniques traditionnelles et espère que les travaux futurs

de l'OMPI, et notamment du comité intergouvernemental, lui fourniront des orientations dans ce domaine. En conclusion, le représentant a souligné la nécessité de définir plus précisément le lien entre, d'une part, l'Accord sur les ADPIC et, d'autre part, l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices qui en découlent et la protection des savoirs traditionnels et du folklore.

173. En réponse aux questions posées par les délégations du Mexique et de l'Égypte concernant le projet pilote de l'OMPI sur l'acquisition, la gestion et la sanction collectives des droits de propriété intellectuelle sur les savoirs traditionnels, le Bureau international a passé en revue les derniers développements de cette activité. Tout en faisant observer que le modèle de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, sans être complètement applicable aux savoirs traditionnels, peut néanmoins fournir des orientations, le Bureau international a rendu compte de l'élaboration d'un projet visant à aider les détenteurs de savoirs traditionnels à assurer collectivement l'acquisition, la gestion et la sanction de droits et d'intérêts sur les innovations et créations faisant appel à ces savoirs, en créant par exemple une association ou une entité similaire.

174. Le comité a pris note avec satisfaction des informations contenues dans le document PCIPD/2/7.

Point 12 de l'ordre du jour : évaluation d'une activité de l'OMPI en matière de coopération pour le développement : présentation du rapport d'évaluation approfondie de la réunion régionale annuelle OMPI des directeurs d'offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine (El Salvador, 31 octobre - 3 novembre 2000)

175. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCIPD/2/8. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par M. Marco Pautasso, vérificateur interne principal des comptes et directeur par intérim de la Division de l'audit et de la supervision internes.

176. L'évaluateur extérieur, M. l'ambassadeur Rodriguez Cedeño, a exprimé sa gratitude aux directeurs d'offices de propriété industrielle et aux autres personnes qui ont assisté à la réunion tenue en El Salvador de leur participation active à l'évaluation. Cette dernière a été très constructive et aura une incidence importante sur le programme de coopération pour le développement de l'OMPI et sur le rôle de celle-ci dans la promotion de la coopération horizontale dans la région.

177. La délégation d'El Salvador a félicité le Bureau international de son évaluation très approfondie dans laquelle elle fait état des bons résultats de la réunion. Elle s'est félicitée des efforts déployés par l'OMPI pour que cette réunion ait lieu chaque année, efforts qui contribuent à améliorer l'assistance en matière de coopération technique et à renforcer les liens avec d'autres offices de propriété intellectuelle et qui, par conséquent, facilitent une coopération horizontale élargie dans la région.

178. La délégation de la Suède, souhaitant faire part du point de vue de son pays en tant que donateur, a insisté sur le fait que la Suède utilise les recettes fiscales provenant des contribuables. Elle a déclaré que, souvent, la première question que l'on se pose lorsqu'on envisage de réaliser un projet est l'incidence que celui-ci aura. En procédant à des évaluations de ce type, le Bureau international fournit des preuves convaincantes qui auront

peut-être pour effet de persuader les gouvernements des pays donateurs de proposer plus spontanément des ressources et, en ce qui concerne la Suède, de renforcer la capacité de celle-ci de réunir des fonds pour ces projets.

179. La délégation de l'Uruguay, parlant au nom du GRULAC, a pris note avec satisfaction des mesures prises par le Bureau international pour évaluer les activités de coopération technique et a dit apprécier le fait que, pour la première évaluation, ce soit une activité en Amérique latine qui ait été choisie. Elle s'est félicitée de la participation d'un évaluateur extérieur originaire d'un pays de l'Amérique latine. La délégation a fait observer que cette évaluation, très complète et constructive, est riche d'enseignements et montre qu'il faut renforcer encore la portée et le rôle des activités de coopération de l'OMPI.

180. La délégation du Venezuela a exprimé ses remerciements à l'OMPI pour l'évaluation des résultats de cette réunion annuelle, tenue en 2000 en El Salvador. Elle a rendu hommage au Bureau international pour la clarté et la cohérence dont il a fait preuve dans la rédaction de ce document si bien structuré et a dit espérer que l'OMPI maintiendra cette présentation dans l'avenir. Elle a souligné l'accueil chaleureux réservé aux participants par le Gouvernement et le peuple salvadoriens. Tout en faisant sienne la déclaration du coordinateur du GRULAC, la délégation a dit approuver pleinement les conclusions et les recommandations figurant dans le document en question car elle est convaincue que tous les paramètres et modes d'action ont été dûment pris en compte lors de cette réunion. Elle a dit que, à son avis, la réunion constitue un instrument appréciable aux fins de la coopération non seulement entre l'OMPI et les États membres mais aussi entre États car elle fournit l'occasion d'échanger des données d'expérience et de promouvoir la coopération aux niveaux régional et sous-régional. La façon dont cette réunion a été organisée a permis d'obtenir les meilleurs résultats possibles. La délégation a dit appuyer pleinement les recommandations concernant la couverture médiatique de la réunion, l'accent devant tout particulièrement être mis sur une plus grande sensibilisation afin, d'une part, d'informer les autorités nationales des objectifs de la réunion et, d'autre part, de faire connaître l'existence de cette réunion pour que des pays d'autres régions puissent prendre connaissance des résultats obtenus et appliquer des lignes d'action. La délégation a déclaré que, selon elle, cette réunion régionale constitue un bon instrument de consultation entre les représentants d'offices de propriété industrielle et, compte tenu du fait qu'elle contribuera à la réalisation des objectifs fixés, à savoir la promotion de la coopération bilatérale ou multilatérale, elle a proposé que ce type de réunion se tienne dans d'autres régions selon les mêmes modalités.

181. La délégation de l'Argentine s'est déclarée satisfaite de la teneur du rapport, qui dénote très nettement le succès remporté par la réunion tenue en El Salvador. Elle a également remercié El Salvador, en tant que pays hôte, de l'excellente organisation et de l'accueil chaleureux réservé à tous les participants. Elle a fait siennes non seulement la déclaration présentée par le coordinateur du groupe sur l'évaluation à l'étude, mais aussi les précédentes faites au nom du GRULAC ces derniers jours. Elle a en outre manifesté sa gratitude au Bureau international qui aide en permanence à coordonner les relations entre États membres du GRULAC et déclaré que son pays estime primordial d'accroître la coopération entre pays d'Amérique latine.

182. La délégation de Cuba a apprécié la présentation du rapport d'évaluation approfondie et félicité l'OMPI de sa louable initiative d'entreprendre pareilles évaluations. L'évaluation est un instrument important, le meilleur moyen d'améliorer des activités ou programmes de ce type étant de les examiner en cours d'exécution, ainsi qu'un élément crucial de la prise de décision. Ceux qui ont pu participer sont très satisfaits de la méthodologie utilisée, qui leur a

permis de souligner l'importance de ces réunions annuelles pour les offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, ainsi que l'importance de la tenue de réunions de ce type dans d'autres régions. La délégation a appuyé la proposition du Venezuela de transmettre le présent rapport aux autorités nationales, ainsi que la déclaration faite par l'Uruguay au nom du GRULAC.

183. La délégation du Niger a félicité l'OMPI de son initiative visant à évaluer la réunion régionale tenue en El Salvador. Elle a également remercié les directeurs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine pour la qualité de leur contribution au rapport. La délégation s'est demandé s'il serait possible d'obtenir certaines statistiques financières montrant la corrélation entre les investissements réalisés en matière de coopération pour le développement d'une part et la croissance économique de l'autre, indiquant l'augmentation des revenus des offices de propriété industrielle et donnant une estimation de la contribution de la propriété industrielle au PIB des différents pays.

184. La délégation de l'Uruguay a félicité le Bureau international pour le rapport d'évaluation, qui expose d'une manière claire et complète les résultats de la réunion régionale des directeurs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine. Elle a souligné l'objectivité, le professionnalisme et la qualité de l'évaluation, qu'attestent les conclusions et recommandations du rapport. Enfin, elle a suggéré, à l'instar d'autres délégations, que cette forme d'évaluation ait lieu dans d'autres régions.

185. Le comité a pris note avec satisfaction des informations contenues dans le document PCIPD/2/8.

Point 13 de l'ordre du jour : adoption du rapport

186. Le présent rapport a été adopté à l'unanimité par le Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle (PCIPD) le 8 février 2001, à la suite de quoi le président a déclaré close la deuxième session.

[Fin de l'annexe et du document]